



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM SUPERMOTO WORLD CHAMPIONSHIP,
FIM SUPERMOTO OF NATIONS AND
FIM JUNIOR SUPERMOTO OF NATIONS
REGULATIONS**

2022

RÈGLEMENTS

***CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO,
FIM SUPERMOTO OF NATIONS ET
FIM SUPERMOTO OF NATIONS JUNIOR***



RÈGLEMENTS
CHAMPIONNAT DU MONDE
FIM DE SUPERMOTO,
FIM SUPERMOTO OF NATIONS ET
FIM SUPERMOTO OF NATIONS JUNIOR



ÉDITION 2022

mis à jour 2 juin 2022

SOMMAIRE

<i>Championnat du Monde FIM de SuperMoto, FIM SuperMoto of Nations et FIM SuperMoto of Nations Junior.....</i>	1-143
<i>Règlement Particulier type pour les Championnats du Monde FIM de SuperMoto</i>	144-150

Les articles modifiés dès le 1.1.2022 sont en caractères gras
Les articles modifiés dès le 1.6.2022 sont en caractères gras et bleu

RÈGLEMENTS
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO,
FIM SUPERMOTO OF NATIONS ET
FIM SUPERMOTO OF NATIONS JUNIOR

1.	CHAMPIONNATS DU MONDE FIM DE SUPERMOTO.....	6
1.1	Championnats du Monde FIM	6
1.2	Manifestations	7
1.3	Format de la Manifestation	8
1.4	Critères pour les Championnats du Monde FIM	10
1.5	Courses et/ou Activités Annexes	12
2.	ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES	13
2.1	Règlement Particulier.....	13
2.2	Conditions d'Engagement	14
2.3	Age des Coureurs.....	18
2.4	Coureurs de Remplacement.....	19
2.5	Numéros de Départ	20
2.6	Non-Participation à une Manifestation	21
2.7	Equipement des Coureurs / Vêtements de protection	22
2.8	Tenue Vestimentaire des Coureurs / Mécaniciens / de l'Équipe.....	26
2.9	Comportement du Coureur et aide à celui-ci	27
2.10	Chef d'Equipe.....	35
3.	MOTOCYCLES, CLASSES ET AUTRES SPÉCIFICATIONS	36
3.1	Motocycles et Classes	36
3.2	Plaque-Numéro Avant	37
3.3	Plaques-Numéros Latérales	39
3.4	Protège Fourche Avant	40
3.5	Pneus	41
3.6	Spécifications Techniques Additionnelles.....	44

4.	OFFICIELS ET PROCÉDURES.....	45
4.1	Généralités.....	45
4.2	Officiels Détenteurs d'une Licence FIM.....	46
4.3	Juridiction.....	47
4.4	Délégué FIM.....	48
4.5	Commissaires FIM et FMNR.....	50
4.6	Direction de Course.....	51
4.7	Collège des Commissaires FIM.....	53
4.8	Séances de la Direction de Course.....	54
4.9	Procès-Verbaux des Réunions.....	55
4.10	Publication des Décisions.....	56
4.11	Directeur de l'Epreuve FIM.....	60
4.12	Directeur de Course.....	61
4.13	Chef Commissaire des Drapeaux FIM.....	63
4.14	Directeur Technique FIM.....	64
4.15	Chef Commissaire Technique.....	65
4.16	Chef Chronométrateur.....	66
4.17	Commissaire Environnement.....	67
4.18	Directeur Médical FIM.....	68
4.19	Chef du Service Médical.....	70
4.20	Commissaires de Piste.....	72
4.21	Signaux Officiels / Panneaux.....	73
4.22	Signaux Officiels / Feux.....	75
4.23	Signaux Officiels / Drapeaux.....	76
5.	DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.....	79
5.1	Contrôle Administratif.....	79
5.2	Laissez-Passer FIM.....	81
5.3	Vérifications Techniques Préliminaires.....	82
5.4	Contrôle Médical Spécial.....	84
5.5	Contrôle du Circuit.....	85
5.6	Réunion avec les Organisateurs.....	86
5.7	Tournage avec Caméras Embarquées.....	87
5.8	Briefing avec les Coureurs.....	88
5.9	Restrictions d'Essais.....	89
5.10	Essais.....	90
5.11	Essais de Départ.....	91
5.12	Qualifications.....	92
5.13	Warm-Up.....	97
5.14	Séance d'Autographes.....	98

5.15	<i>Qualifications / Finale B</i>	99
5.16	<i>Présentation des Equipes</i>	100
5.17	<i>Courses</i>	101
5.18	<i>Positions de Départ</i>	102
5.19	<i>Procédure à la Grille de Départ</i>	104
5.20	<i>Tour de Chauffe</i>	105
5.21	<i>Procédure de Départ (Avec Feux)</i>	109
5.22	<i>Procédure de Départ (Avec Drapeaux)</i>	110
5.23	<i>Départ Anticipé</i>	111
5.24	<i>Arrêt d'une Séance d'Essais</i>	112
5.25	<i>Arrêt d'une Course</i>	113
5.26	<i>Contrôle du Niveau Sonore après chaque Course</i>	116
5.27	<i>Résultats / Procédure</i>	117
5.28	<i>Résultats / Attribution de Points</i>	119
5.29	<i>Résultats / Classement Final</i>	120
5.30	<i>Résultats / Présentation et Publication</i>	123
5.31	<i>Tour d'Honneur</i>	125
5.32	<i>Cérémonie de Remise des Prix</i>	126
5.33	<i>Conférence de Presse</i>	129
5.34	<i>Vérification Finale</i>	130
5.35	<i>Réclamations / Appels</i>	131
5.36	<i>Contrôle du Carburant</i>	133
5.37	<i>Contrôles Antidopage et d'Alcoolémie</i>	134
6.	<i>PROCÉDURE DE DÉPART EN BREF</i>	135
7.	<i>DIAGRAMMES</i>	139
8.	<i>LOGOS</i>	143

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnats du Monde FIM de SuperMoto s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Code d'Éthique*
- 3. Règlements de SuperMoto FIM*
- 4. Règlements Techniques Motocross FIM*
- 5. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 6. Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto*
- 7. Code de l'Environnement FIM*
- 8. Code Médical FIM*
- 9. Code Antidopage FIM*
- 10. Annuaire FIM*
- 11. Annexe Protocole pour les Championnats du Monde et Prix FIM*
- 12. Manuel pour les Organismes FIM*

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements FIM").

Les Règlements FIM peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements FIM. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, la Pit Lane ou au circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements FIM ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Afin de garantir une meilleure lisibilité, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur neutre; les références au genre masculin dans ce document renvoient donc aussi au genre féminin sauf si le contexte s'y oppose.



1. CHAMPIONNATS DU MONDE FIM DE SUPERMOTO

1.1 Championnats du Monde FIM

1. Des Championnats du Monde FIM de SuperMoto se disputent chaque année sous l'égide de la FIM.
2. Les Championnats du Monde FIM de SuperMoto sont soumis aux Règlements FIM, Code Sportif, Chapitre 30 "Championnats du Monde et Prix FIM".

En outre de 1.1 :

1.1.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

3. Championnats du Monde FIM de SuperMoto Individuel, destinés aux coureurs et aux constructeurs :
 - a) Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP.
4. Ce Championnat du Monde peut également être appelé Championnat du Monde FIM de SuperMoto.
5. Une série de manifestations de SuperMoto comptant pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto sera organisée.
6. Le nom "S1GP" est à utiliser exclusivement pour le Championnat du Monde FIM. Il n'est pas permis d'utiliser ce nom au niveau Continental ou National.

1.1.S1N FIM SuperMoto of Nations

1.1.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

3. Championnats du Monde SuperMoto par équipes, entre équipes nationales sélectionnées par les FMN **et des équipes représentant des Unions Continentales sélectionnées par la CONU respective** :
 - a) "FIM SuperMoto of Nations";
 - b) "FIM SuperMoto of Nations Junior".



1.2 Manifestations

1. *Les manifestations de Championnat du Monde FIM de SuperMoto doivent être inscrites au Calendrier.*
2. *Ces manifestations doivent être organisées sur des circuits qui seront approuvés par la FIM et se conformer aux Règlements FIM (Voir Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto).*
3. *Une manifestation peut être annulée, déplacée à un autre lieu ou date et/ou remplacée par une autre manifestation.*
4. *Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs n'aient fourni au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.*
5. *Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.*
6. *L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière course de la manifestation.*
7. *La manifestation se déroule sur trois jours, généralement les vendredi, samedi et dimanche, mais cela peut varier en fonction de la manifestation. Pour des raisons de simplification, ce principe est maintenu dans ces règlements.*
8. *Les manifestations commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées quand les formalités suivantes ont eu lieu :*
 - a) *Les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course*
 - b) *Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés et*
 - c) *Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*
9. *Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par la Direction de Course.*
10. *Si un appel a été déposé contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le Collège des Commissaires FIM.*
11. *Tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels - à la disposition de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM - de jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appel.*



1.3 Format de la Manifestation

1. La distance (nombre de tours) à parcourir dépendra des conditions de course de chaque circuit et sera décidée par La Direction de Course en temps voulu et communiqué aux coureurs/équipes.

1.3.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. Il y aura trois Courses :
 - La “RaceOne” / (*) approximativement 20 minutes de course;
 - La “FastRace” / (**) approximativement 15 minutes de course;
 - La “SuperFinal” / (*) approximativement 20 minutes de course.
2. Toutes les références aux “Courses” dans ce document sont faites uniquement à des fins de simplicité et font référence à la “RaceOne”, la “FastRace” et/ou à la “SuperFinal” sauf lorsque le contexte l’exige autrement.

S1GP	Durée par session	Maximum
2 X Essais Libres	20 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés	25 minutes	32 coureurs
1 X “SuperPole”	2 tours par coureur	6 coureurs
1 X “RaceOne”	x tours (*)	32 coureurs
1 X Warm-Up	20 minutes	32 coureurs
1 X “FastRace”	x tours (**)	32 coureurs
1 X “SuperFinal”	x tours (*)	32 coureurs



1.3.S1N FIM SuperMoto of Nations

1.3.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. Toutes les références aux “Courses” dans ce document sont faites uniquement à des fins de simplicité et font référence aux “Courses de Qualification”, à la “Finale B” et/ou aux “Courses S1N” sauf lorsque le contexte l’exige autrement.
2. Il y aura :
 - Les “Courses de Qualification” / (*) approximativement 20 minutes de course chacune;
 - La “Finale B” / (*) approximativement 20 minutes de course;
 - Les “Courses S1N” / (*) approximativement 20 minutes de course chacune.

FIM SuperMoto of Nations	Durée par session	Maximum
1 X Essais Libres / Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés / Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés / Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés / Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Course de Qualification / Coureur 1	x tours (*)	32 coureurs
1 X Course de Qualification / Coureur 2	x tours (*)	32 coureurs
1 X Course de Qualification / Coureur 3	x tours (*)	32 coureurs
1 X Warm-Up Finale B	20 minutes	30 coureurs
1 X Warm-Up S1N / Groupe 1	20 minutes	24 coureurs
1 X Warm-Up S1N / Groupe 2	20 minutes	24 coureurs
1 X Finale B	x tours (*)	30 coureurs
1 X S1N Course 1 / Coureurs 1 + 2	x tours (*)	32 coureurs
1 X S1N Course 2 / Coureurs 2 + 3	x tours (*)	32 coureurs
1 X S1N Course 3 / Coureurs 1 + 3	x tours (*)	32 coureurs

(*) Approximativement 20 minutes de course



1.4 Critères pour les Championnats du Monde FIM

1.4.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. *Toutes les manifestations comptant pour le Championnat du Monde FIM correspondant seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FIM ou, le cas échéant, le Bureau Exécutif FIM peut, sur proposition de la Commission de Motocross et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.*
2. *Pour la première manifestation du Championnat du Monde FIM : le classement provisoire sera identique au classement général de la manifestation en question.*
3. *A partir de la deuxième manifestation, les coureurs seront classés selon le nombre total de points qu'ils auront marqués.*
4. *En cas d'ex æquo au classement provisoire du Championnat du Monde FIM le nombre de meilleures places sera pris en considération.*
5. *S'il y a toujours ex æquo, les points marqués dans la dernière Course détermineront alors la place dans le classement provisoire. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière Course détermineront la place dans le classement provisoire, et ainsi de suite.*
6. *Le vainqueur du Championnat du Monde FIM est le coureur qui a obtenu le plus de points dans toutes les Courses et "SuperPoles" du Championnat du Monde FIM, indépendamment du nombre de Courses qu'il a terminées.*
7. *En cas d'ex æquo au classement final du Championnat du Monde FIM, les mêmes conditions que pour le classement provisoire seront appliquées afin de déterminer le vainqueur du Championnat et le classement des coureurs ex æquo.*
8. *Pour le Championnat du Monde FIM des Constructeurs, seul le motorcycle le mieux classé d'un Constructeur obtiendra des points, conformément à sa position à chaque Course et "SuperPole" du Championnat.*
9. *En cas d'ex æquo pour le Championnat du Monde FIM des Constructeurs, les mêmes conditions que pour les coureurs seront appliquées afin de déterminer le vainqueur du Championnat et le classement des Constructeurs ex æquo.*



10. *Au cas où un coureur participe avec des motos de Constructeurs différents, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra en regard de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement du Championnat du Monde des Constructeurs ne soit modifié.*
11. *Les classements Championnat du Monde FIM ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale ait été prise par l'organe compétent.*
12. *Tous les Champions du Monde FIM doivent être présents à la Cérémonie de Remise des Prix FIM.*



1.5 Courses et/ou Activités Annexes

1. *Lors d'une manifestation de Championnat du Monde de SuperMoto FIM, des courses/activités annexes peuvent être autorisées.*
2. *Toutefois, ces courses/activités annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM.*
3. *L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.*
4. *Les coureurs inscrits à une manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP ne sont pas autorisés à participer aux courses annexes ou toute autre activité impliquant l'utilisation du circuit par des véhicules lors de la même manifestation.*
5. *La priorité doit en tout temps être donnée au programme du Championnat du Monde de Motocross FIM.*
6. *Si nécessaire, la Direction de de Course peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.*



2. ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES

2.1 Règlement Particulier

1. *Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes et inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que les détails relatifs à la manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règlements FIM.*
2. *Le Règlement Particulier doit être conforme au Règlement Particulier type de la CMS/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).*
3. *Le Règlement Particulier doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR d'abord et la FIM ensuite.*
4. *La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard trois mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM.*
5. *Dès son approbation, la FIM, la FMNR et l'organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs.*
6. *Des modifications peuvent être apportées au Règlement Particulier mais doivent toujours être approuvées par la Direction de Course et ensuite portées à la connaissance de toutes les personnes concernées.*
7. *Le Règlement Particulier doit ensuite être ratifié par la Direction de Course lors de sa première réunion.*



2.2 Conditions d'Engagement

1. Afin d'être engagés dans une manifestation de Championnat du Monde FIM de SuperMoto/FIM SuperMoto of Nations, les coureurs doivent :
 - a) Etre en possession de la licence Championnat du Monde FIM de SuperMoto appropriée (voir également Art. 01.2.3 Age des Coureurs) et Code Sportif FIM 70.2.1 Licence FIM de coureur, de passager et pour équipes). En émettant une licence FIM de Championnat/Coupe du Monde FIM, la FMN atteste que le coureur est assuré conformément à l'Art. 110.2 du Code Sportif FIM contre les accidents personnels par une police couvrant les cas de décès, d'invalidité permanente, les frais de traitements médicaux et le rapatriement équivalente aux montants minimum requis par la FIM pour l'année en cours. Les FMN ont la responsabilité d'informer la FIM et le Promoteur du Championnat FIM chaque fois qu'elles ont suspendu un coureur ou retiré sa licence.
 - b) Avoir soumis une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements.
2. Des inscriptions provisoires peuvent être faites par courrier électronique mais doivent toujours être confirmées par le bulletin d'engagement officiel dûment complété.
3. Les coureurs peuvent être tenus de signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.
4. Pour chaque manifestation une liste des coureurs engagés sera publiée dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.
5. L'Administration FIM publiera la liste des coureurs engagés.

En outre de 2.2 :

2.2.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

6. Les coureurs inscrits à une manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP ne sont pas autorisés à participer aux courses Continentales, internationales ou nationales ou toute autre activité impliquant l'utilisation du circuit par des véhicules lors de la même manifestation.
7. Les coureurs peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs manifestations, toujours en utilisant la procédure d'engagement officielle/spécifique du Promoteur du Championnat FIM, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe et la marque du motorcycle.



8. *Les demandes d'engagement doivent être envoyées au Promoteur du Championnat FIM : vb@xiem.ch.*
9. *Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :*
 - *Numéro IMN, FMNR, date et lieu de la manifestation à laquelle le coureur désire s'inscrire*
 - *Nom et prénom du coureur*
 - *La FMN du coureur*
 - *Le numéro de la licence Championnat du Monde FIM de SuperMoto du coureur (si la licence a déjà été émise)*
 - *La date de naissance et la nationalité du coureur*
 - *Le motorcycle du coureur*
 - *L'équipe du coureur.*
10. *Le nombre maximum d'engagements par manifestation est limité à un total de 32 coureurs.*
11. *Le Promoteur du Championnat FIM a le droit d'inscrire d'avantage de coureurs afin d'atteindre le nombre maximum d'engagements autorisé.*
12. *Pour la première manifestation, la date de clôture des inscriptions est 60 jours avant la manifestation.*
13. *A partir de la deuxième manifestation, la date de clôture des inscriptions pour chaque manifestation aura lieu 15 jours avant la manifestation en question.*
14. *Si à un moment après que la liste des engagés a été publiée, le nombre des engagés n'atteint pas le nombre maximum autorisé de 32, le Promoteur du Championnat FIM a le droit d'inscrire plus de coureurs dans la classe concernée jusqu'à concurrence du nombre maximum autorisé.*
15. *La décision d'admettre à une manifestation un ou plusieurs de ces coureurs engagés par le Promoteur du Championnat FIM se fera avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation en question.*
16. *Pour ces coureurs engagés par le Promoteur du Championnat FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont applicables.*



2.2.S1N FIM SuperMoto of Nations

2.2.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

6. *Chaque FMN et CONU peut inscrire un maximum de deux équipes (voir également Art. 01.2.3 Age des Coureurs) :*

A. Les FMN :

- *Une équipe nationale S1N (FIM SuperMoto of Nations).*
- *Une équipe nationale S1NJ (FIM SuperMoto of Nations Junior).*

B. Les CONU :

- *Une équipe continentale S1N (FIM SuperMoto of Nations).*
- *Une équipe continentale S1NJ (FIM SuperMoto of Nations Junior).*

en utilisant la procédure d'engagement officielle/spécifique de la FIM, dans laquelle doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe et la marque du motorcycle.

7. *Le nombre d'équipes engagées au FIM SuperMoto of Nations/FIM SuperMoto of Nations Junior est limité à un maximum de 32.*

8. *Chaque équipe est composée de trois coureurs, tous sur des motorcycles de S1GP.*

9. *Les coureurs d'une équipe engagée par une FMN :*

- a) *Doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent.*
- b) *Peuvent être détenteurs d'une licence FIM valide délivrée par n'importe quelle FMN.*

10. *Les coureurs d'une équipe engagée par une CONU :*

- a) *Doivent être d'au moins 2 pays membres différents de la CONU respective.*
- b) *Doivent être détenteurs du passeport d'un pays membre de la CONU qu'ils représentent.*
- c) *À aucun moment, ne peuvent être des coureurs ayant la nationalité d'un pays engagé dans la manifestation par une FMN.*
- d) *Peuvent être détenteurs d'une licence FIM valide délivrée par n'importe quelle FMN.*



11. *Les membres d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, mais peuvent être détenteurs d'une licence délivrée par n'importe quelle FMN.*
12. *Les inscriptions doivent être effectuées conformément à la procédure définie par l'Administration FIM.*
13. *Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :*
 - a) *Pour chaque équipe :*
 - ***Equipe SN1 (FIM SuperMoto of Nations)***
 - ***Equipe SN1J (FIM SuperMoto of Nations Junior)***
 - b) *Pour les coureurs de chaque équipe :*
 - *Nom et prénom de chaque coureur (Coureur 1, coureur 2, coureur 3)*
 - *FMN de chaque coureur*
 - *Date de naissance et nationalité de chaque coureur*
 - *FMN de chaque coureur*
 - *Numéro de la licence FIM de Championnat du Monde FIM SuperMoto (si la licence a déjà été émise)*
 - *Motocycle du coureur*
 - c) *Pour le chef d'équipe :*
 - *Nom et prénom.*
14. *La date de clôture des inscriptions est 30 jours avant la manifestation.*
15. *Une FMN/équipe qui considère que son inscription a été refusée à tort et qui se trouve de ce fait lésé peut recourir ou déposer une réclamation à l'Administration FIM conformément aux dispositions de la discipline concernée.*
16. *À la demande de la FMN concernée, la FIM peut accepter des équipes supplémentaires après la date de clôture des inscriptions et avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.*
17. *Pour ces équipes acceptées par la FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont applicables.*



2.3 Age des Coureurs

1. *Des licences FIM de Championnat du Monde de SuperMoto de coureur ne sont délivrées que lorsque le coureur a atteint l'âge minimum.*
2. *La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question.*
3. *La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question.*

En outre de 2.3 :

2.3.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

4. **Les limites d'âge sont :**
 - a) **Âge minimum : 15 ans.**
 - b) **Âge maximum : 50 ans.**

2.3.S1N FIM SuperMoto of Nations

2.3.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

4. **Les limites d'âge sont :**
 - a) **Âge minimum : 15 ans.**
 - b) **Âge maximum S1N : 50 ans.**
 - c) **Âge maximum S1NJ : 23 ans.**



2.4 Coureurs de Remplacement

1. La décision d'admettre un ou plusieurs coureurs de remplacement à une manifestation se fera avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation en question.
2. Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible de remplacer un coureur.
3. Pour ces coureurs de remplacement, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à partir de la date de clôture des engagements) sont d'application.

En outre de 2.4 :

2.4.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

4. Le remplacement d'un coureur engagé peut être accepté par le Promoteur du Championnat FIM.

2.4.S1N FIM SuperMoto of Nations

2.4.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

4. Une fois qu'une équipe a été engagée par une FMN/CONU, le remplacement de coureurs ou le changement de classe(s) parmi les coureurs de l'équipe peuvent encore être autorisés.
5. Dans les deux cas, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à partir de la date de clôture des engagements) sont d'application.
6. La FMN/CONU de l'équipe concernée doit alors aviser l'Administration FIM par écrit ou par e-mail au plus tard avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.



2.5 Numéros de Départ

2.5.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. *Chaque coureur participant au Championnat du Monde FIM de SuperMoto se verra attribuer un numéro de départ permanent pour la saison par le Promoteur du Championnat FIM.*
2. *Le numéro un (#1) sera toujours réservé au Champion du Monde FIM de l'année précédente.*

2.5.S1N FIM SuperMoto of Nations

2.5.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. *Toutes les équipes au classement général final du FIM SuperMoto of Nations/FIM SuperMoto of Nations Junior de la manifestation précédente auront leurs numéros de départ réservés.*
2. *Ces numéros seront identiques au classement de l'équipe de cette manifestation et attribués en conséquence.*
3. *L'équipe gagnante se verra attribuer les numéros 1, 2, 3; l'équipe classée deuxième : 4, 5, 6; et ainsi de suite.*
4. *L'Administration FIM attribue des numéros de départ à toutes les autres équipes qui s'engagent à la manifestation.*



2.6 Non-Participation à une Manifestation

1. *Des coureurs s'étant engagés dans une manifestation de Championnat du Monde FIM de SuperMoto et qui, par la suite, ne peuvent pas participer, sont soumis aux dispositions des Règlements FIM.*
2. *Les FMN des coureurs qui n'informent pas la FIM et les organisateurs de leur incapacité à participer, ou qui ne fournissent pas de justification acceptable avant la fin des Vérifications Techniques, pourront être amendées de € 150.- par l'Administration FIM.*
3. *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de l'Epreuve FIM des raisons de sa non-participation.*
4. *Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.*



2.7 Equipement des Coureurs / Vêtements de protection

1. Les coureurs sont responsables de la sélection des casques et des équipements et doivent s'en remettre à leur propre jugement pour qu'ils assurent une protection appropriée et durable.
2. Le casque et l'équipement/vêtements de protection doivent être conformes au Règlement Technique Motocross courant.
3. Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte pas garante pour certains produits ou fabricants.
4. Lors de chaque séance d'essais, qualification, warm-up, tour de chauffe ou course, les coureurs doivent porter l'équipement/vêtements de protection suivant :

a) Casques

Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales officielles indiquées dans le Règlement Technique Motocross courant. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.

b) Protection des yeux

Des lunettes doivent être portées lors de toute compétition sur la piste (Essais, SuperPole, Warm-Up, Tour de Chauffe, Courses). Il est également autorisé d'utiliser des écrans, des roll-offs et/ou tear-offs. Cependant, en cas de conditions de course défavorables lors d'une Course, les coureurs peuvent enlever leurs lunettes mais il est fortement recommandé de s'en procurer une nouvelle paire dans la pit lane lors du tour suivant.

c) Équipement / Vêtements de protection

Les coureurs doivent porter une combinaison de cuir (une pièce) avec un rembourrage supplémentaire en cuir, ou autre protection, sur les points de contact principaux : genoux, coudes, épaules, hanches, etc.

Les coureurs doivent également porter des bottes de cuir et des gants qui, avec la combinaison, couvrent complètement le coureur depuis le cou jusqu'en bas.

L'utilisation d'une protection totale non-modifiée du haut du corps (devant et derrière) est obligatoire.

Les coureurs peuvent porter un dossard au-dessus de leur combinaison.



d) **Logos de la FIM et du Championnat FIM**

Tous les coureurs doivent arborer les logos de la FIM et du Championnat FIM sur le devant de leur combinaison et/ou dossard (si le coureur porte un dossard au-dessous de sa combinaison), dans la région du torse, côté gauche (Voir 7. Diagrammes).

e) **Nom de famille / Numéro de départ du coureur**

Le nom de famille du coureur doit apparaître dans la région de l'épaule de la combinaison et/ou du dossard. Pour le numéro, svp voir ci-dessous/en outre de 2.7.

Le nom et le numéro doivent être de couleurs contrastées par rapport à la couleur de la combinaison/le dossard entourant le positionnement du nom/numéro. Le contour du nom et du numéro est autorisé. La couleur du contour doit être en contraste avec la couleur de la combinaison/dossard ainsi qu'avec la couleur du nom/numéro (ex. un maillot blanc avec un nom/numéro orange pourrait utiliser un contour noir).

En outre de 2.7 :

2.7.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

d) **Logo du Championnat FIM**

Les coureurs doivent arborer le logo du Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP.

e) **Numéro de départ du coureur**

Le numéro de départ du coureur peut apparaître sous son nom sur le dos de sa combinaison/le dossard (si un dossard est utilisé). Dans ce cas, le numéro sur la combinaison/le dossard doit être le même que celui qui a été attribué au coureur pour la manifestation.



2.7.S1N FIM SuperMoto of Nations

2.7.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

a) Casques

Il est recommandé que le schéma global des couleurs du casque représente :

1. Dans le cas d'une équipe engagée par une FMN :

- *Les couleurs du drapeau national de l'équipe. Le drapeau national peut être reproduit sous forme de rayures, de bandes ou d'autres motifs.*

2. Dans le cas d'une équipe engagée par une CONU :

- *La couleur de l'emblème de la CONU mais sans aucune référence en rayures, bandes ou autres motifs du drapeau national du coureur.*
- *La couleur respective de chaque couleur est comme suit :*
 - a. *FIM Afrique : noir / Pantone 432C*
 - b. *FIM Asie : jaune / Pantone 151C*
 - c. *FIM Europe : bleu / Pantone Process Blue*
 - d. *FIM Amérique Latine : pourpre / Pantone 259C*
 - e. *FIM Amérique du Nord : rouge / Pantone 200C*
 - f. *FIM Océanie : vert / Pantone 349C*

En outre, l'Equipe Championne du Monde FIM en titre (numéros de départ 1, 2, 3) est autorisée à porter les couleurs de l'“arc en ciel” sur le casque.

Le dessin général qui apparaît sur le casque - y compris son schéma de couleurs, les rayures et les bandes ou autres motifs représentant le drapeau national de l'équipe engagée par la FMN, le dessin général du casque de l'équipe engagée par une CONU et/ ou l'utilisation de l'“arc en ciel” sur le casque (dans le cas des Champions en titre) - doit toujours être approuvé par la FMN ou la CONU qui engage l'équipe.



Les sponsors personnels du coureur peuvent être intégrés dans le dessin général ou dans une zone séparée sous l'extrémité inférieure de la sangle des lunettes (ligne horizontale). Par conséquent, le casque de chacun des coureurs peut être différent mais le dessin du casque de chaque coureur d'une même équipe doit présenter un aspect visuel général identique.

Quand une équipe utilise un casque et qu'il y a un cas de "force majeure" (par exemple, changement de coureur, casque cassé, etc.), le casque en question peut être remplacé par tout autre casque, pourvu qu'il soit conforme aux Règles Techniques de l'année en cours et qu'il ait été présenté aux Commissaires Techniques de la manifestation.

b) Equipement / Vêtements de protection

Les coureurs doivent porter un dossard de leur équipe nationale/ continentale sur leur combinaison (voir dessin).

Les mêmes recommandations que pour le casque sont valables pour l'équipement et les vêtements de protection du coureur.

Le dessin général qui apparaît sur le dossard - y compris son schéma de couleurs, les rayures et les bandes ou autres motifs représentant le drapeau national de l'équipe engagée par la FMN, le dessin général du dossard de l'équipe engagée par une CONU et/ou l'utilisation de l'"arc en ciel" (dans le cas des Champions en titre) - doit toujours être approuvé par la FMN ou la CONU qui engage l'équipe.

Le numéro du coureur doit apparaître sous son nom sur le dos du dossard.

c) Logo du Championnat FIM

Les coureurs doivent arborer le logo de la FIM et du FIM SuperMoto of Nations.

d) Numéro de départ du coureur

Le numéro de départ du coureur doit apparaître sous son nom sur le dos du dossard. Le numéro sur le dossard doit être le même que celui qui a été attribué au coureur pour la manifestation.



2.8 Tenue Vestimentaire des Coureurs / Mécaniciens / de l'Équipe

1. *Tous les coureurs, mécaniciens et membres de l'équipe doivent avoir une tenue propre et soignée.*
2. *Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.*
3. *Des jeans coupés, des chemises sans manches et des sandales sont interdits sur la grille de départ et dans la pit lane.*
4. *Les coureurs, mécaniciens et membres de l'équipe sont encouragés à arborer les logos de la FIM et du Championnat FIM sur leurs chemises/tenues/vêtements.*

En outre de 2.8 :

2.8.S1N *FIM SuperMoto of Nations*

2.8.S1NJ *FIM SuperMoto of Nations Junior*

5. *Les équipes nationales/continentales sont encouragées à disposer de chemises/tenues/vêtements pour leurs coureurs, mécaniciens et membres de l'équipe.*
6. *Ces chemises/tenues/vêtements devraient intégrer :*
 - a. *Dans le cas d'une équipe engagée par une FMN :*

Les couleurs du drapeau national de l'équipe. Le drapeau national peut être reproduit sous forme de rayures, de bandes ou d'autres motifs.
 - b. *Dans le cas d'une équipe engagée par une CONU :*

La couleur de l'emblème de la CONU mais sans aucune référence en rayures, bandes ou autres motifs du drapeau national du coureur.



2.9 Comportement du Coureur et aide à celui-ci

1. *A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.*
2. *Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.*
3. *Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.*
4. *A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
5. *A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.*
6. *Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou des membres de son équipe et/ou son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par la Direction de Course.*
7. *Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.*
8. *Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire des véhicules motorisés, vélos, trottinettes, roller-skates ou skateboards sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.*
9. *Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.*
10. *Les coureurs doivent transporter des caméras embarquées sur le motocycle si cela leur a été demandé par le Promoteur du Championnat FIM.*



11. *Les coureurs sont responsables d'être au courant de toutes les informations données dans le briefing électronique aux coureurs qui leur sera envoyé à l'adresse e-mail fournie par eux-mêmes et/ou de tout autre briefing des coureurs organisé pendant la manifestation. Par conséquent, les coureurs sont également responsables de fournir leur adresse e-mail personnelle correcte et doivent veiller à ce que des e-mails puissent leur être envoyés.*
12. *Tout bijou corporel devra être scotché ou enlevé en tout temps durant la compétition sur la piste.*
13. *L'utilisation d'un portable pour musique est interdite en tout temps durant la compétition sur la piste.*
14. *Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.*
15. *Les coureurs qui ne roulent pas au niveau de la compétition peuvent être exclus de la manifestation par la Direction de Course.*
16. *Les coureurs doivent rouler d'une manière responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs, mécaniciens, personnel de l'équipe et officiels ou autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public, etc.) sur ou hors de la piste. Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par la Direction de Course.*
17. *Les coureurs sont tenus d'être conscients de leur environnement à tout moment pendant qu'ils sont sur la piste. Ils doivent obéir à tous les signaux et instructions officiels qui leur sont donnés sinon ils pourront être sanctionnés par la Direction de Course.*
18. *Rouler sans protection des yeux est interdit en tout temps. Cependant, en cas de conditions météorologiques défavorables, les coureurs peuvent enlever leurs lunettes mais il est fortement recommandé de s'en procurer une nouvelle paire dans la pit lane lors du tour suivant.*
19. *Les coureurs doivent toujours commencer les Essais Libres, les Essais Chronométrés, le Warm-up et la "SuperPole" depuis la pit lane. Pour les Essais Libres, les Essais Chronométrés, le Warm-up : les coureurs seront alignés de façon ordonnée dans leur ordre d'arrivée dans la pit lane. Il est interdit de passer devant les autres. Les coureurs quittent la pit lane pour leur séance d'essais/Warm-Up un par un sans dépasser un autre coureur avant d'arriver sur la piste.*



20. *Quand les coureurs évoluent sur la piste, la consultation entre eux et des membres de l'équipe est limitée à la pit lane. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour être en consultation avec d'autres personnes peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.*
21. *Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneau dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.*
22. *Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée.*
23. *Les commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant à un endroit sûr. Toutes réparations ou ajustement doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs pour redémarrer leurs motocycles.*
24. *Lorsqu'un coureur reçoit un traitement par le personnel médical, les membres de l'équipe et/ou membres de la famille ne sont pas autorisés à aucun moment à interférer ou entraver leur travail. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par la Direction de Course.*
25. *Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils devaient sortir accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.*
26. *Des coureurs qui sont accidentellement sortis de la piste et qui accélèrent de manière dangereuse ou coupent une partie de la piste pendant qu'ils sont hors-piste, peuvent être considérés avoir gagné un avantage sans avoir gagné une position.*
27. *Il convient à la Direction de Course de déterminer si le coureur a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en la reprenant.*



28. *La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des essais sera la perte du tour le plus rapide dans les essais respectifs pour le coureur en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
29. *La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des courses sera la perte du nombre de positions plus une position supplémentaire dans le résultat final de la course respective pour le coureur en question. Si aucune position n'a été gagnée, la pénalité sera la perte d'une position.*
30. *Il est interdit de couper la piste. Si la Direction de Course détermine que le coureur est sorti de la piste dans l'intention de gagner un avantage, le coureur en question sera disqualifié des essais/de la course en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
31. *Une zone doit être prévue pour les réparations et la signalisation (= la pit lane) pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les représentants de l'industrie et officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.*
32. *Les coureurs peuvent entrer dans la pit lane pour recevoir de l'aide, modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motorcycle, sauf le cadre qui doit être scellé. Pour les silencieux, référez-vous aux Règlements Techniques FIM Motocross. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.*
33. *Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste ou en dehors de la pit lane.*
34. *Quand un coureur est en piste, il doit toujours entrer dans la pit lane par l'entrée de la pit lane. Quand un coureur "manque" l'entrée de la pit lane, il doit continuer dans la direction de la piste pour un autre tour. Entrer dans la pit lane par la sortie de la pit lane sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage en coupant le parcours ce qui sera sanctionné par la disqualification des essais/qualifications/des courses respectifs. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
35. *Les coureurs qui entrent dans la pit lane doivent rouler d'une façon disciplinée. Ils ne doivent pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser d'autres coureurs et doivent toujours s'arrêter complètement. Dans ce dernier cas, les contrevenants seront disqualifiés des essais/de la course en question.*



36. *Les coureurs qui coupent leur moteur dans la pit lane peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motocycles.*
37. *Lors du tour de chauffe et/ou une course, les coureurs ne sont pas autorisés à avoir un motocycle de réserve dans la pit lane. Avoir un motocycle de réserve dans la pit lane à cet instant sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage ce qui sera sanctionné par la disqualification de la course en question.*
38. *Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une course ne pourront pas reprendre la course.*
39. *Les coureurs retournant lentement à la pit lane ou au parc des coureurs doivent rouler prudemment, éviter la ligne de course et ne pas interférer avec d'autres coureurs.*
40. *Les coureurs sont autorisés à faire des essais de départ dans la(les) zone(s) d'essais de départ désignée(s) à la fin des séances d'essais libres et chronométrées et du Warm-Up. Il est interdit d'effectuer des essais de départ pendant le Tour de Chauffe obligatoire avant une Course.*
41. *Un seul essai de départ par coureur est autorisé dans chaque zone d'essais de départ. Il est interdit de faire un essai de départ, puis de s'arrêter plus loin sur la piste et de faire un autre essai de départ dans la même zone.*
42. *Les coureurs peuvent faire un essai de départ seulement lorsqu'il n'y a pas de motocycles à l'arrêt devant eux. Les coureurs les plus avancés dans la zone d'essais de départ feront leurs départs en premier, suivis par les coureurs derrière eux, et ainsi de suite.*
43. *Une fois que le coureur a effectué son essai de départ, il continue à vitesse réduite jusqu'à la prochaine zone d'essais de départ ou la sortie de la piste.*
44. *Les coureurs qui ne souhaitent pas faire des essais de départ continuent à vitesse réduite sur la trajectoire de course sur le côté de la piste, en face de la zone d'essais de départ, et se dirigent vers la sortie de la piste.*
45. *Un coureur doit prendre sa position à la grille de départ avec le motocycle qu'il utilisera dans la course en question.*
46. *Les coureurs doivent prendre leurs positions d'une façon ordonnée avec la roue avant de leur motocycle jusqu'à la ligne qui définit leur position à la grille de départ.*



47. *Les motocycles doivent être centrés sur la position du coureur à la grille de départ. Les coureurs ne peuvent pas prendre le départ dans un angle.*
48. *Les coureurs ne peuvent pas utiliser des systèmes permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).*
49. *Les coureurs qui arrivent tardivement sur la grille de départ seront disqualifiés de la course en question.*
50. *Des modifications aux motocycles peuvent être effectuées sur la grille de départ jusqu'à 2 minutes avant le départ du tour de chauffe.*
51. *Si un coureur a un problème mécanique avant le départ du tour de chauffe et que le motocycle ne peut pas être réparé sur la grille de départ, il doit pousser son motocycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer. Le coureur en question perd son droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que sa position de départ initiale. Il doit prendre le départ de la Course de la pit lane après en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course ou un officiel qualifié nommé par lui.*
52. *Si un coureur cale son moteur avant/pendant le départ du tour de chauffe, il doit rester sur sa position et peut essayer de redémarrer. S'il réussit à redémarrer son motocycle dans un temps raisonnable, il peut prendre le départ du tour de chauffe. Si le motocycle ne peut pas être redémarré dans un temps raisonnable, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs sont partis pour le tour de chauffe obligatoire, il doit pousser son motocycle dans la pit lane selon les ordres des Officiels, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer. Le coureur en question perd son droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que sa position de départ initiale. Il doit prendre le départ de la Course de la pit lane après en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course ou un officiel qualifié nommé par lui.*
53. *Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant le tour de chauffe doit retourner à la pit lane et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ. Le coureur en question doit rester dans la pit lane prendre le départ de la Course de la pit lane après en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course ou un officiel qualifié nommé par lui.*
54. *Les coureurs qui ne réussissent pas à retourner à la grille de départ ou la pit lane avant le départ de la course, seront disqualifiés de la course en question.*



55. *Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ après le tour de chauffe, il doit laisser son moteur en marche, il ne peut plus retourner à la pit lane ou recevoir de l'aide avant le départ.*
56. *Le coureur qui arrive du tour de chauffe après que le Directeur de Course au fond de la grille de départ ait présenté le drapeau vert, sera considéré comme un "arrivé tardif". Il perdra sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).*
57. *Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ après avoir pris sa place à la grille de départ après le tour de chauffe, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Si le coureur en question ne peut pas démarrer son motorcycle dans un temps raisonnable, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle au fond de la grille de départ où il peut essayer de le redémarrer. S'il réussit à le démarrer, il doit prendre le départ de cette position.*
58. *Si à 15 secondes du départ de la Course, un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il doit alors immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ où il peut essayer de le redémarrer. S'il réussit à le démarrer, il doit prendre le départ de cette position.*
59. *S'il n'a pas réussi à démarrer son motorcycle quand le départ a été donné, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle à la pit lane où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le redémarrer.*
60. *Les coureurs qui prennent le départ de la Course de la pit lane peuvent alors prendre le départ de la Course après en avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course ou d'un officiel qualifié nommé par celui-ci, situé à la sortie de la pit lane.*
61. *Il est n'est pas permis à un coureur d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens que des problèmes techniques.*
62. *Un coureur ne peut pas anticiper le départ sinon il sera pénalisé d'une pénalité de 20 secondes à la fin de la Course en question, indépendamment du nombre de tours qu'il a terminés.*



63. *Le coureur en question se verra présenter le panneau “JUMP START/+ 20 SECONDS” avec son numéro de départ pendant 3 tours. Son équipe dans la pit lane sera informée au moyen de l’écran télévision des résultats avec le message : “Jump start # (numéro du coureur)/+ 20 secondes”.*
64. *Les coureurs peuvent emprunter la “Joker Lane” sans aucune restriction à tout moment lors des Essais Libres et le Warm-Up.*
65. *Les coureurs doivent emprunter la “Joker Lane” lors du Tour de Chauffe avant la “SuperFinal”. Ils doivent à nouveau utiliser la “Joker Lane” une fois et seulement une fois pendant la “SuperFinal”. sinon ils seront pénalisés par la perte de 5 positions dans les résultats de la “SuperFinal” en question.*
66. *Il est interdit d’utiliser la “Joker Lane” à tout autre moment de la manifestation. Les coureurs qui ne respectent pas cette règle peuvent être pénalisés par le Direction de Course.*
67. *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motocycle.*
68. *Une fois la ligne d’arrivée franchie, les coureurs doivent continuer à la vitesse de course jusqu’à ce qu’ils aient passé le panneau “END FINISH ZONE” et libérer la zone aussi rapidement que possible. Il n’est pas permis de ralentir brusquement ou de s’arrêter dans cette zone à moins d’en avoir reçu l’ordre d’un officiel.*
69. *Un coureur sélectionné pour le contrôle du son doit immédiatement présenter son motocycle aux commissaires techniques sans retourner dans le parc des coureurs ou la pit lane, sans recevoir aucune assistance technique de son équipe et sans aucune intervention de quiconque sur le motocycle. Les contrevenants seront disqualifiés des essais/de la course en question.*
70. *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de l’Epreuve FIM des raisons de sa non-participation.*
71. *Les coureurs concernés et d’autres participants invités par le Promoteur du Championnat FIM doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix et la Conférence de Presse. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.*

2.10 Chef d'Equipe

2.10.S1N FIM SuperMoto of Nations

2.10.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. **Chaque équipe nationale/CONU est limitée à un seul Chef d'Equipe.**
2. *Un Chef d'Equipe ne devrait pas être en même temps coureur.*
3. **Le Chef d'Equipe est nommé par la FMN/CONU de l'équipe qu'il représente.**
4. *Pendant la manifestation, le Chef d'Equipe sera responsable de toutes les choses qui concernent son équipe.*
5. *La FIM doit être informée par écrit de toutes les nominations des Chefs d'Equipe au plus tard le jour de clôture des inscriptions.*



3. MOTOCYCLES, CLASSES ET AUTRES SPÉCIFICATIONS

3.1 Motocycles et Classes

1. *Les manifestations de Championnat du Monde FIM de SuperMoto sont ouvertes aux motocycles tels qu'ils sont définis dans les Règlements FIM, Annexe 01, Règlements Techniques Motocross :*

S1GP / S1N / S1NJ

Motocycles de la Cat. 1, Groupe A1, au-dessus de 175cc jusqu'à 250cc pour les moteurs 2-temps et au-dessus de 290cc jusqu'à 450cc pour les moteurs 4-temps.



3.2 Plaque-Numéro Avant

1. Sur la plaque-numéro avant du motorcycle doivent toujours figurer (voir 7. diagrammes) :
 - a) La couleur du fond conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM.
 - b) Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM.
 - c) Les logos de la FIM et du Championnat FIM, comme indiqués sur le diagramme, doivent avoir un espace libre de minimum 10 mm entre eux et le numéro en-dessous.
 - d) La publicité de l'équipe est autorisée sur la plaque avant en-dessous du numéro tout en respectant un espace libre de minimum 10 mm entre la publicité de l'équipe et le numéro.
2. Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels.
3. Les logos de la FIM et du Championnat FIM doivent être clairement visibles.
4. Tout motorcycle sans les logos de la FIM et du Championnat FIM sur la plaque-numéro avant sera considéré comme non-conforme aux Règlements et le coureur ne sera pas autorisé à entrer sur la piste.

En outre de 3.2 :

3.2.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

5. A la première manifestation du Championnat, les schémas de couleurs suivants sont obligatoires et doivent être arborés par le **Champion du Monde FIM de SuperMoto** en titre :
 - S1GP Fond rouge + Numéros noirs
+ Logos de la FIM et de S1GP
6. A partir de la deuxième manifestation, les schémas de couleurs suivants sont obligatoires pour et doivent être arborés par l'actuel leader du Championnat :
 - S1GP Fond rouge + Numéros blancs
+ Logos de la FIM et de S1GP



7. Pour les autres coureurs les schémas de couleurs pour le fond des plaques-numéros frontales et des numéros sont libres. Cependant, il doit exister une nette distinction de couleur entre la couleur du numéro, les logos de la FIM S1GP et la couleur du fond.
8. Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL, c'est-à-dire :
- Noir 9005
 - Blanc 9010
 - Rouge 3020

3.2.S1N FIM SuperMoto of Nations

3.2.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

5. Les schémas de couleurs suivants sont obligatoires pour et doivent être arborés par l'équipe S1N vainqueur du FIM SuperMoto of Nations précédent :
- S1N Fond rouge + Numéros blancs
+ Logos de la FIM et de S1N.
6. Les schémas de couleurs suivants sont obligatoires et doivent être arborés par toutes les autres équipes S1N :
- S1N Fond blanc + Chiffres noirs
+ Logos de la FIM et de S1N.
7. Les schémas de couleurs suivants sont obligatoires et doivent être arborés par l'équipe S1NJ vainqueur du FIM SuperMoto of Nations Junior de l'année précédente :
- S1NJ Fond noir + Numéros rouges
+ Logos de la FIM et de S1N.
8. Les schémas de couleurs suivants sont obligatoires et doivent être arborés par toutes les autres équipes :
- S1NJ Fond noir + Numéros blancs
+ Logos de la FIM et de S1N.
9. Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL, c'est-à-dire :
- Noir 9005
 - Blanc 9010
 - Rouge 3020



3.3 Plaques-Numéros Latérales

1. Sur les plaques-numéros latérales du motorcycle doivent toujours figurer :
 - a) Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM.
2. Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels.
3. Les logos de la FIM et du Championnat FIM doivent être clairement visibles.
4. Tout motorcycle sans les logos de la FIM et du Championnat FIM sur les plaques-numéros latérales sera considéré comme non-conforme aux Règlements et le coureur ne sera pas autorisé à entrer sur la piste.

En outre de 3.3 :

3.3.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

5. Sur les plaques-numéros latérales du motorcycle doivent toujours figurer :
 - b) Les logos de la FIM et de S1GP.
 - c) En option, la publicité du(des) sponsor(s) du coureur/de l'équipe.
6. Il y a la liberté de dessin et de publicité, mais il est obligatoire d'incorporer le numéro du coureur et les logos FIM et S1GP dans le dessin.
7. Les schémas de couleurs pour le fond des plaques-numéros latérales et des numéros sont libres. Cependant, il doit exister une nette distinction de couleur entre la couleur du numéro/les logos FIM et S1GP et la couleur du fond.

3.3.S1N FIM SuperMoto of Nations

3.3.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

5. Sur les plaques-numéros latérales du motorcycle doit toujours figurer :
 - a) **Pour les Equipes engagées par une FMN :**
Le drapeau national de l'équipe, en respectant les dimensions de la plaque-numéro.
 - b) **Pour les Equipes engagées par une CONU :**
L'emblème de la CONU sur un fond blanc, en respectant les dimensions de la plaque-numéro.
6. Il doit exister une nette distinction de couleur entre la couleur du numéro et la couleur du **fond/drapeau/emblème**. Le contour du numéro est autorisé.



3.4 ***Protège Fourche Avant***

1. *Sur les protèges fourches avants du motorcycle doivent toujours figurer :*
 - a) *Le logo du Fournisseur Officiel de Pneus (Voir 7. Diagrammes).*
2. *Le logo du Fournisseur Officiel de Pneus doit être clairement visible.*
3. *Tout motorcycle sans le logos de la FIM et du Championnat FIM sur les protèges fourches avants du motorcycle sera considéré comme non-conforme aux Règlements et le coureur ne sera pas autorisé à entrer sur la piste.*



3.5 Pneus

1. *Le Fournisseur Officiel de Pneus sera nommé par le Promoteur du Championnat FIM.*
2. *A chaque manifestation, les participants utiliseront uniquement les pneus distribués par le Fournisseur Officiel de Pneus à la manifestation en question.*
3. *Le Fournisseur Officiel de Pneus apposera sur le côté gauche de chaque pneu un autocollant avec un numéro d'identification pour la manifestation en question.*
4. *A chaque manifestation, le Fournisseur Officiel de Pneus pourra fournir pour l'avant et l'arrière un maximum de deux (2) spécifications de pneus "secs" et une (1) spécification de pneus "pluie" de chaque. Tous les compétiteurs auront la même équité pour obtenir ces pneus.*
5. *Le Fournisseur Officiel de Pneus mettra à la disposition du Directeur de l'Epreuve FIM une explication écrite du marquage et des caractéristiques générales des différents types de pneus.*
6. *Au début de la manifestation, le Fournisseur Officiel de Pneus doit mettre à la disposition du Directeur de l'Epreuve FIM un (1) échantillon de chaque type de pneus qui sera utilisé lors de la manifestation.*
7. *Seuls les pneus pour une utilisation en SuperMoto sont autorisés. D'autres pneus, comme des pneus motocross, enduro ou trial sont interdits.*
8. *La profondeur du profil du pneu avant et/ou arrière utilisé(s) doit être de 10 mm maximum au milieu de la largeur du profil.*
9. *Des rainures supplémentaires, des coupures, etc. sont autorisées sur le pneu avant et/ou arrière.*
10. *Lors des Essais Libres, Essais Chronométrés, SuperPole, Warm Up, Tour de Chauffe et Courses, aucun motorcycle ne peut entrer sur la piste sans que les pneus avant et arrière ne soient marqués avec un autocollant, fourni par le Promoteur du Championnat FIM, apposé sur le côté gauche de chaque pneu.*
11. *L'autocollant indiquera un numéro d'identification pour chaque coureur et la manifestation en question.*



12. *L'Officiel qui distribue les autocollants doit préparer une liste avec le numéro de départ et le nom de chaque coureur et le numéro des autocollants qu'il reçoit.*
13. *Chaque coureur (ou son représentant) doit signer cette liste lors de la réception de ses autocollants. La liste doit être présentée à la Direction de Course avant le début des premiers essais officiels.*
14. *Après remise des autocollants, le coureur sera responsable de la garde et utilisation de ces autocollants. Tout abus peut faire l'objet d'une sanction selon ce Règlement.*
15. *Les autocollants doivent être appliqués sur le côté gauche du pneu. Un Commissaire Technique de la FMNR contrôlera que tous les motocycles qui se rendent sur la piste aient des pneus munis du bon autocollant.*
16. *Tout cas d'utilisation de motocycles munis de pneus sans autocollants valides sera immédiatement rapporté au Directeur de l'Epreuve FIM, qui prendra les mesures qui s'imposent.*
17. *Un motocycle qui entre sur le circuit muni de pneus sans autocollants valides sera considéré comme non-conforme aux règlements et le coureur pourrait être disqualifié des Essais, de la SuperPole, du Warm-up ou de la Course en question.*
18. *Si, selon le Directeur de l'Epreuve FIM, la violation est involontaire et/ou causée par un incident de course, il peut décider d'imposer une autre pénalité.*
19. *Exceptionnellement, si l'autocollant est abîmé ou appliqué de façon incorrecte, deux (2) autocollants supplémentaires peuvent être fournis à la seule appréciation du Directeur de l'Epreuve FIM. Cependant, l'autocollant abîmé doit être retourné au Directeur de l'Epreuve FIM et/ou le pneu sur lequel il était appliqué devra être absolument intact.*
20. *Dans le cas où un autocollant est appliqué sur le mauvais côté d'un pneu neuf (un pneu qui n'a pas encore été utilisé), le coureur recevra un avertissement du Directeur de l'Epreuve FIM et sera autorisé à accéder à la piste.*



21. *Dans le cas où un autocollant est appliqué sur le mauvais côté d'un pneu usagé (un pneu qui a déjà été utilisé lors d'une séance précédente), le coureur recevra l'ordre du Directeur de l'Epreuve FIM d'appliquer un nouveau autocollant sur le côté gauche du pneu afin de pouvoir accéder à la piste.*
22. *En cas de pluie, il n'y aura pas de restriction quant au nombre de pneus qui pourront être utilisés pendant ce temps. Par conséquent, les pneus ne devront pas être marqués avec un autocollant pendant cette période. Cette décision sera prise par la Direction de Course et communiqué aux coureurs et officiel.*
23. *A tout moment pendant la manifestation, et à la demande du Délégué FIM ou le Directeur de l'Epreuve FIM, les coureurs doivent être en mesure de donner un compte précis du nombre de pneus qu'ils ont utilisés.*

En outre de 3.5 :

3.5.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

24. *Un maximum de huit (8) pneus est autorisé par manifestation. Cette quantité totale maximum comprend indistinctement les pneus avants et arrières.*
25. *Un total de huit (8) autocollants sera remis à chaque coureur selon l'horaire décidé par le Directeur de l'Epreuve FIM. Toutefois, ces autocollants seront distribués avant le début des premiers essais officiels de la manifestation.*

3.5.S1N FIM SuperMoto of Nations

3.5.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

24. *Un maximum de sept (7) pneus est autorisé par manifestation. Cette quantité totale maximum comprend indistinctement les pneus avants et arrières.*
25. *Un total de sept (7) autocollants sera remis à chaque coureur ou chef d'équipe selon l'horaire décidé par le Directeur de l'Epreuve FIM. Toutefois, ces autocollants seront distribués avant le début des premiers essais officiels de la manifestation.*
26. *L'équipe vainqueur de la Finale B sera autorisée à utiliser un (1) pneu supplémentaire par coureur qu'elle recevra du Directeur de l'Epreuve FIM immédiatement après que les résultats de la Finale B aient été approuvés.*



3.6 **Spécifications Techniques Additionnelles**

1. *En plus des Règlements Techniques Motocross, des spécifications techniques additionnelles seront d'application pour les motocycles engagés aux Championnats du Monde FIM de SuperMoto. Veuillez-vous référer à l'Article 01.51 des Règlements Techniques Motocross FIM en vigueur.*



4. OFFICIELS ET PROCÉDURES

4.1 Généralités

1. *La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FIM ou les FMN.*
2. *Les officiels nommés doivent parler couramment l'Anglais ou le Français. D'autres langues sont un atout.*
3. *La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée.*
4. *Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.*
5. *Les licences FIM d'Officiel ne sont émises qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions pertinentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.*
6. *La FIM ou la FMN se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.*
7. *Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur impliqué dans la manifestation en question.*
8. *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence doit être mentionné.*
9. *Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation/un appel.*
10. *Voir également les Règlements FIM, Chapitre 40 du Code Sportif.*



4.2 Officiels Détenteurs d'une Licence FIM

1. *Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM de SuperMoto, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :*
 - *Délégué FIM;*
 - *Directeur de l'Epreuve FIM;*
 - *Chef des Commissaires FIM;*
 - *Commissaire FMNR;*
 - *Directeur de Course;*
 - *Chef Commissaire des Drapeaux FIM;*
 - *Directeur Technique FIM;*
 - *Chef Commissaire Technique;*
 - *Commissaire Technique;*
 - *Chef Chronométrateur;*
 - *Directeur Médical FIM;*
 - *Chef du Service Médical;*
 - *Commissaire Environnement.*

2. *Afin de faciliter la communication entre les divers officiels, il est recommandé qu'ils parlent l'anglais couramment.*



4.3 Juridiction

1. *A l'exception du Délégué FIM, du Directeur de l'Epreuve FIM, des Membres du Collège de Commissaires FIM, le Directeur Technique FIM, le Directeur Médical FIM et le Chef Commissaire des Drapeaux FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.*



4.4 Délégué FIM

1. *La Commission de Motocross de la FIM (CMS) nomme le Délégué FIM.*
2. *Si le Délégué FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, il sera remplacé jusqu'à son arrivée par le Chef Commissaire FIM.*
3. *En cas de "force majeure" pendant la manifestation où le Délégué FIM devient définitivement indisponible pour la manifestation en question, il sera remplacé par le Chef Commissaire FIM.*
4. *Le Délégué FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.*
5. *Le pouvoir et les responsabilités du Délégué FIM comprennent mais ne sont pas limités à :*
 - a) *Le Délégué FIM exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les Règlements FIM sont respectés.*
 - b) *Le Délégué FIM convoquera une réunion de la Direction de Course avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et de courses officielles.*
 - c) *Le Délégué FIM est responsable de la communication avec les Commissaires.*
 - d) *Le Délégué FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat.*
 - e) *Le Délégué FIM doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course sont conformes aux règles du Code Sportif, aux Règlements publiés par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
 - f) *Le Délégué FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que les Commissaires, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course dans les plus brefs délais.*
 - g) *A la fin de la manifestation, le Délégué FIM doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation.*
 - h) *Le Délégué FIM doit rassembler tous les rapports et résultats officiels dans un dossier (Dossier de la Manifestation) et l'envoyer avec son rapport à l'Administration FIM selon la procédure définie par la CMS.*



- i) *Le Délégué FIM doit rassembler tous les rapports, documents et résultats officiels selon le fichier électronique du Délégué FIM et le télécharger vers la plateforme FIM Share dans les 72h après la fin de la manifestation.*



4.5 Commissaires FIM et FMNR

1. *Il y aura un Collège de deux Commissaires :*
 - *Le Chef Commissaire FIM;*
 - *Le Commissaire FMNR.*
2. *Le Chef Commissaire est nommé par la Commission de Motocross de la FIM (CMS).*
3. *Si le Chef Commissaire FIM nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, la CMS peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.*
4. *En cas de "force majeure" où le Chef Commissaire FIM doit remplacer le Délégué FIM pendant la manifestation, il nommera son remplaçant; la priorité étant donnée en premier à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.*
5. *La FMNR est limitée à un seul Commissaire FMNR.*
6. *Chaque Commissaire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Chef Commissaire a la voix prépondérante.*
7. *Les Commissaires n'ont aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et leur seule tâche est de statuer sur les appels interjetés contre les décisions de la Direction de Course.*
8. *L'autorité et les responsabilités des Commissaires comprennent mais ne sont pas limitées à :*
 - a) *S'assurer que la manifestation se déroule conformément au Règlement et rapporter à la Direction de Course toute infraction.*
 - b) *Se prononcer sur tout appel contre les décisions de la Direction de Course.*
 - c) *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que les décisions du Collège des Commissaires FIM sont conformes aux règles du Code Sportif, aux Règlements publiés par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
 - d) *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que la Direction de Course, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par Collège des Commissaires FIM dans les plus brefs délais.*



4.6 Direction de Course

1. *La Direction de Course est composée du Délégué FIM, le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course.*
2. *Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Délégué FIM a une voix prépondérante.*
3. *Le quorum pour une séance de la Direction de Course est de deux personnes.*
4. *Les réunions de la Direction de la Direction de Course sont présidées par le Délégué FIM.*
5. *La Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation, au moins avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et ou courses officielles.*
6. *La Direction de Course entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.*
7. *La Direction de Course a compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs, le personnel des Equipes, les officiels, promoteurs et organisateurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toutes leurs attributions lors d'une manifestation ou dans le Championnat.*
8. *L'autorité et les tâches de la Direction de Course sont :*
 - a) *S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.*
 - b) *Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
 - c) *Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
 - d) *Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation.*
 - e) *Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*



- f) *Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
 - g) *Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions aux Règlements.*
9. *La Direction de Course peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :*
- a) *Un avertissement*
 - b) *Une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-*
 - c) *Une pénalité de temps et/ou points*
 - d) *Un recul de positions*
 - e) *Une disqualification*
 - f) *Une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction*
 - g) *La perte du droit de participer au Championnat, qui peut être appliquée à une ou plusieurs manifestations*
- ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.*
10. *Toute personne ou organisation se considérant lésé à la suite d'une décision disciplinaire prise par la Direction de Course a le droit de faire un appel contre cette décision. Cet appel doit être présenté au Collège des Commissaires FIM 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.*
11. *Les appels contre une décision disciplinaire par la Direction de Course seront traités par le Collège des Commissaires FIM.*



4.7 Collège des Commissaires FIM

1. *Le Collège des Commissaires FIM est composée du :*
 - a) *Chef Commissaire FIM;*
 - b) *Commissaire FMNR.*
2. *Le quorum pour une séance du Collège des Commissaires FIM est d'une personne.*
3. *Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Chef Commissaire FIM a une voix prépondérante.*
4. *Les réunions du Collège des Commissaires FIM sont présidées par le Chef Commissaire FIM.*
5. *Le Collège des Commissaires FIM se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation.*
6. *Le Collège des Commissaires FIM entendra tous les appels contre les décisions prises par la Direction Course.*
7. *Le Collège des Commissaires FIM peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :*
 - a) *Un avertissement*
 - b) *Une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-*
 - c) *Une pénalité de temps et/ou points*
 - d) *Un recul de positions*
 - e) *Une disqualification*
 - f) *Une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction*
 - g) *La perte du droit de participer au Championnat, qui peut être appliquée à une ou plusieurs manifestations*

ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.
8. *Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.*
9. *Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.*



4.8 Séances de la Direction de Course

1. Lors de sa première séance, la Direction de Course approuvera les questions suivantes :
 - a) Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci aient été dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés;
 - b) Le rapport du Secrétaire à la Direction de Course stipulant que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation sont en possession de leur licence et autorisation respectives;
 - c) Le rapport du Représentant du Promoteur du Championnat FIM à la Direction de Course stipulant que tous les coureurs et participants engagés ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour le Championnat du Monde FIM de Motocross et qu'ils sont en possession de leur licence;
 - d) Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation;
 - e) Le rapport et le contrôle des normes de sécurité de la manifestation;
 - f) Le contrôle et l'approbation de tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires telles que mentionnées dans le rapport d'inspection;
 - g) Le contrôle de l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

En outre de 4.8 :

4.8.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

- c) Rapport à la Direction de Course par le Représentant du Promoteur du Championnat du Monde FIM.

4.8.S1N FIM SuperMoto of Nations

4.8.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

- c) Rapport à la Direction de Course par le Représentant de l'Administration FIM.



4.9 Procès-Verbaux des Réunions

1. *Les Procès-Verbaux de toutes les séances de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rédigés en anglais.*
2. *Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue de la Direction de Course en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'elle juge utile de signaler.*
3. *Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Délégué FIM.*
4. *Les Procès-Verbaux doivent être ajoutés au Fichier Electronique du Délégué FIM de la Manifestation.*

4.10 Publication des Décisions

1. *Toutes les décisions nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées en anglais.*
2. *Toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM doit être notifiée directement sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.*
3. *S'il est possible lors de la manifestation, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiée(s) verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM par un document écrit.*
4. *Sauf pour les cas du §6, ce document/Cette notification d'une décision devra :*
 - a) *Citer les noms et numéro de licence des Membres de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM;*
 - b) *Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*
 - c) *Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;*
 - d) *Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;*
 - e) *Citer les articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;*
 - f) *Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;*
 - g) *Citer la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, ses preuves et les raisons en bref;*
 - h) *Pour les décisions de la Direction de Course : devra être signé par le Délégué FIM;*
 - i) *Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : devra être signé par le Chef Commissaire FIM.*



5. Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :
- La partie (les parties) concernée(s) par la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM doit (doivent) signer une copie de cette décision comme accusé de réception;
 - Pour les décisions de la Direction de Course : devra être signé par le Délégué FIM;
 - Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : devra être signé par le Chef Commissaire FIM;
 - Le nom de la personne qui reçoit la décision, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception;
 - La copie de la décision, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Délégué FIM.
6. Dans le cas des infractions suivantes (états de fait auxquels aucune réclamation ne sera possible), la notification d'une décision sera différente :
- Quitter la piste en gagnant un avantage
= Perte du tour le plus rapide dans les essais respectifs,
 - Quitter la piste lors d'une course en gagnant un avantage sans gagner de positions
= Perte d'une position dans la course respective.
 - Quitter la piste lors d'une course en gagnant un avantage et/ou des positions
= Perte d'une position plus le nombre de positions gagnées dans la course respective.
 - Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité
 - Sur la piste : non-respect du drapeau médical;
 - Première infraction durant une manifestation :
= Perte de 2 positions dans les essais respectifs/la course respective (positions et points correspondant à la nouvelle position en cas de course attribuant des points);
 - Toute infraction supplémentaire durant la même manifestation :
= Perte de 10 positions dans les essais respectifs/la course respective (positions et points correspondant à la nouvelle position en cas de course attribuant des points);



- *Sur la piste : s'arrêter sans aucune raison valide*
= Perte du meilleur temps de tour dans les essais respectifs.
- *Sur la grille de départ avant le tour de chauffe : les coureurs qui ont des problèmes mécaniques ou ne peuvent pas démarrer leur motorcycle*
- *Sur la grille de départ lors du départ du tour de chauffe : les coureurs qui ont des problèmes mécaniques, ne peuvent pas démarrer leur motorcycle ou calent leur moteur*
= Perte de la participation au tour de chauffe et position de départ dans la course respective et obligation de prendre le départ de la pit lane.
- *Pendant le tour de chauffe : les coureurs qui rencontrent des problèmes mécaniques*
= Perte de la position de départ dans la course respective et obligation de prendre le départ de la pit lane.
- *A la fin du tour de chauffe : les coureurs qui arrivent tardivement de leur tour de chauffe à la grille de départ (après que le drapeau vert ait été levé)*
= Perte de la position de départ dans la course respective et obligation de prendre le départ de la rangée derrière la dernière rangée de coureurs.
- *Pendant la procédure de départ : les coureurs qui rencontrent des problèmes mécaniques ou calent leur moteur sur la grille de départ et qui ne peuvent pas démarrer leur motorcycle dans un temps raisonnable*
= Perte de la position de départ dans la course respective et obligation de prendre le départ de la pit lane.
- *Pendant la "SuperFinal" : les coureurs qui n'empruntent pas ou empruntent la "Joker Lane" plus qu'une fois*
= Perte de 5 positions dans les résultats de la "SuperFinal" en question.
- *Sur la piste : couper le circuit*
- *Sur la piste : s'arrêter pour consulter avec des tiers*
- *Sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors de la pit lane)*
- *Sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité*
- *Sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motorcycle;*
- *Sur la piste/la grille de départ : ravitailler*



- Entrer dans la pit lane et ne pas s'arrêter complètement
 - Entrer dans la pit lane par la sortie de la pit lane
 - Un coureur qui change de Groupe
= Disqualification des essais respectifs/de la course respective.
 - Coureurs arrivant tardivement à la grille de départ (après que l'accès du parc des coureurs à la grille de départ ait été fermé)
 - Coureurs ayant un motorcycle de réserve dans la pit lane lors du tour de chauffe/d'une course
 - Coureurs ayant des problèmes mécaniques sur la grille de départ, qui ne réussissent pas à réparer/redémarrer leur motorcycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels;
 - Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui changent de position
 - Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc des coureurs
 - Coureurs qui ne réussissent pas à retourner du tour de chauffe à la grille de départ ou la pit lane avant le départ de la course
= Disqualification de la course respective.
 - Coureurs anticipant le départ :
= pénalité de temps de 20 secondes qui seront ajoutées au temps total de course du coureur à la fin de la course en question, indépendamment du nombre de tours qu'il a terminés.
7. Dans les cas ci-dessus mentionnés du §6, les procédures suivantes seront appliquées :
- a) Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement par le Directeur de l'Epreuve FIM quand il(s) termine(nt) la course
 - b) Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coureur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée
 - c) Le coureur peut faire appel dans les 30 minutes après publication des résultats (uniquement dans le cas où il a coupé la piste).



4.11 Directeur de l'Epreuve FIM

1. *La Commission de Motocross de la FIM (CMS) nommera le Directeur de l'Epreuve FIM.*
2. *Si le Directeur de l'Epreuve FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Délégué FIM prendra une décision quant à son remplacement.*
3. *Le Directeur de l'Epreuve FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.*
4. *L'autorité et les responsabilités du Directeur de l'Epreuve FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :*
 - a) *Le Directeur de l'Epreuve FIM doit être présent au plus tard 24 heures avant l'heure officielle du début des entraînements*
 - b) *Le Directeur de l'Epreuve FIM doit inspecter le circuit et les installations de sécurité avant le début des entraînements (= contrôle du circuit).*
 - c) *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut faire des recommandations à la Direction de Course, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
 - d) *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de l'Epreuve FIM peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*

4.12 Directeur de Course

1. *Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.*
2. *Le Directeur de Course ne peut pas être en même temps le Commissaire FMNR.*
3. *Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course agit et travaille en consultation permanente avec le Directeur de l'Epreuve FIM.*
4. *Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :*
 - a) *Le Directeur de Course doit être présent dès 09:00 h le jour précédant le début des entraînements officiels et rester disponible jusqu'à la fin de ses fonctions.*
 - b) *Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur.*
 - c) *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.*
 - d) *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*
 - e) *Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de Course qui influenceraient ou qui modifieraient le programme publié, telles que la durée, l'ajournement, le relancement, l'arrêt d'une séance d'essais/course ou l'annulation de la manifestation.*
 - f) *Le Directeur de Course, en consultation avec le Directeur de l'Epreuve FIM, peut refuser à un coureur ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
 - g) *Pour faire respecter les Règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions à la Direction de Course.*



- h) Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- i) Le Directeur de Course doit signaler à la Direction de Course toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.*
- j) Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*



4.13 Chef Commissaire des Drapeaux FIM

1. *Un Chef Commissaire des Drapeaux FIM peut être nommé par le Directeur de la Commission de Motocross de la FIM.*
2. *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM n'est pas responsable des Commissaires de piste, mais fera en sorte que leurs tâches soient effectuées conformément aux Règlements FIM.*
3. *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM travaillera en collaboration avec le Directeur de l'Epreuve FIM, le Délégué FIM, le Directeur de Course et le Chef des Commissaires de Piste.*
4. *L'autorité et les responsabilités du Chef Commissaire des Drapeaux FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :*
 - a) *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM rapportera tout doute ou toute défaillance concernant les commissaires de piste au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et fera des propositions pour résoudre ces problèmes.*
 - b) *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM assistera au contrôle du circuit et définira les positions des commissaires de piste en collaboration avec le Directeur de l'Epreuve FIM, le Directeur de Course et le Chef des Commissaires de Piste.*
 - c) *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM organisera un briefing avec les commissaires de piste.*
 - d) *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM est l'arbitre final en matière de problèmes concernant les commissaires de piste lors de la manifestation.*
 - e) *Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM assistera à toutes les réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.*



4.14 Directeur Technique FIM

1. *Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale en consultation avec le Directeur de la Commission de Motocross de la FIM.*
2. *Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.*
3. *Le Directeur Technique FIM travaillera en collaboration avec le Directeur de l'Epreuve FIM, le Délégué FIM et le Chef Commissaire Technique.*
4. *L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (Voir également le Code Technique FIM de l'année en cours svp) :*
 - a) *Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.*
 - b) *Le Directeur Technique FIM organisera un briefing avec les commissaires techniques au préalable des vérifications techniques.*
 - c) *Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.*
 - d) *Les données fournies par un coureur/motocycle peuvent être utilisées à des fins d'enquête. Le Directeur Technique FIM a le droit d'examiner ces données. Toute donnée examinée par le Directeur Technique FIM restera strictement confidentielle.*
 - e) *Le Directeur Technique FIM examinera avec le Chef Commissaire Technique le(s) motocycle(s) et l'(les) équipement(s) de protection de(s) coureur(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Délégué FIM.*
 - f) *Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.*



4.15 Chef Commissaire Technique

1. *Le Chef Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit être détenteur d'une licence FIM de Commissaire Technique Senior.*
2. *En plus du Chef Commissaire Technique, au moins un Commissaire Technique doit être détenteur d'une licence FIM de Commissaire Technique.*
3. *Le Chef Commissaire Technique doit en particulier :*
 - a) *Avec son personnel et son équipement, être pleinement opérationnel une heure avant les vérifications techniques.*
 - b) *Avec son personnel, participer à un briefing avec le Directeur Technique FIM avant les vérifications techniques.*
 - c) *Procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux Règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*
 - d) *Rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.*
 - e) *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*
4. *Lorsqu'il effectue ses tâches, le Chef Commissaire Technique agit et travaille en consultation permanente avec le Directeur Technique FIM.*
5. *Après la manifestation, le Chef Commissaire Technique, son personnel et équipement doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.*



4.16 Chef Chronométrateur

1. *Le Chef Chronométrateur et les chronométrateurs sont nommés par le Promoteur du Championnat FIM.*
2. *Le Chef Chronométrateur et les chronométrateurs doivent en particulier :*
 - a) *Etre qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.*
 - b) *Si les coureurs le lui demandent, examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.*
 - c) *Produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*
 - d) *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*



4.17 Commissaire Environnement

1. *Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :*
 - a) *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
 - b) *Signaler au Directeur de Course toute infraction au Code de l'Environnement.*
 - c) *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à la Direction de Course sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*
 - d) *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*
 - e) *Donner ses recommandations à la Direction de la Manifestation.*
 - f) *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*



4.18 Directeur Médical FIM

1. *Le Directeur Médical FIM est nommé par le Directeur de la Commission Médicale en consultation avec le Directeur de la Commission de Motocross de la FIM.*
2. *Le Directeur Médical FIM n'est pas responsable des soins du service médical, mais fera en sorte qu'ils soient suffisants, appropriés et conformes au Code Médical FIM.*
3. *Le Directeur Médical FIM travaillera en collaboration avec le Directeur de l'Epreuve FIM, le Délégué FIM et le Chef du Service Médical.*
4. *L'autorité et les responsabilités du Directeur Médical FIM comprennent (Cette liste n'est pas exhaustive et inclut également toute autre fonction nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être des participants et assurer que le service médical de la manifestation est en conformité avec le Code Médical FIM. Veuillez également voir le Code Médical) :*
 - a) *Le Directeur Médical FIM inspectera le circuit avec le Chef du Service Médical la veille de la première séance d'essais. Une nouvelle inspection sera effectuée au plus tard 30 minutes avant la première séance d'essais quotidienne et au moins 15 minutes avant le début de la séance suivante.*
 - b) *Le Directeur Médical FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux soins des services médicaux de la manifestation au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et fera des propositions pour résoudre ces problèmes.*
 - c) *Le Directeur Médical rapportera au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM toute intervention nécessaire concernant les services médicaux.*
 - d) *Dans des circonstances extrêmes, le Directeur Médical FIM peut, en collaboration avec le Directeur de l'Epreuve FIM, proposer à la Direction de la Manifestation de retarder les séances d'essais ou les courses ou dans des circonstances exceptionnelles, recommander leur annulation.*
 - e) *Le Directeur Médical est disponible pour répondre aux questions des coureurs, des équipes, du promoteur et autres et assurera la liaison avec le CSM et les services médicaux en leur nom.*



- f) *Le Directeur Médical prodiguera des conseils sur les exigences antidopage pour les coureurs, leurs médecins, leurs équipes et le Chef du Service Médical.*
- g) *Examiner avec le Chef du Service Médical FIM tous les coureurs blessés mentionnés sur la liste des coureurs médicalement inaptes souhaitant courir et évaluer et accepter leur condition pour pouvoir le faire.*
- h) *Donner son avis sur l'aptitude médicale à courir ou non d'un coureur blessé.*
- i) *Le Directeur Médical FIM est l'arbitre final en matière de problèmes médicaux lors de la manifestation.*
- j) *Le Directeur Médical FIM sera présent, avec le Chef du Service Médical ou son adjoint désigné, lors d'incidents graves et fournira toute aide qui puisse s'avérer nécessaire et règlera tout problème avec le service médical autour du circuit.*
- k) *Le Directeur Médical FIM fera parvenir la liste des coureurs aptes et inaptes au/à la Coordinateur/trice de la Commission Médicale (cmi@fim.ch) et autres responsables concernés pour transmission au CSM de la manifestation suivante.*
- l) *Le Directeur Médical FIM assistera aux réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.*



4.19 Chef du Service Médical

1. *Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, a la responsabilité globale pour les soins des services médicaux et il doit en particulier (Cette liste n'est pas exhaustive et inclut également toute autre fonction nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être des participants et assurer que le service médical de la manifestation est en conformité avec le Code Médical FIM. Veuillez également voir le Code Médical) :*
 - a) *Doit être le même pendant toute la manifestation.*
 - b) *Doit compléter le Questionnaire FIM de Circuit par le CSM (Annexe F) et le renvoyer - ensemble avec tous les documents relatifs - à la CMI (cmi@fim.ch) et au Directeur Médical FIM 60 jours au plus tard avant la manifestation.*
 - c) *Doit prendre contact par écrit, au moins 60 jours avant la manifestation, avec les hôpitaux situés dans les environs de la manifestation pouvant fournir les services spécialisés comme requis par le Code Médical FIM en vigueur.*
 - d) *Etre familier avec le circuit et l'organisation des services médicaux auxquels il est nommé.*
 - e) *Assister au contrôle du circuit avec le Directeur Médical FIM et le Directeur de Course la veille de la première séance d'essais.*
 - f) *Inspecter, en collaboration avec le Directeur Médical FIM, tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.*
 - g) *S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*
 - h) *S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.*
 - i) *Donner des informations et recommandations à la Direction de Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*



- j) *Examinera avec le Directeur Médical FIM tous les coureurs blessés mentionnés sur la liste des coureurs médicalement inaptes souhaitant courir et évaluera et acceptera leur condition pour pouvoir le faire.*
- k) *Doit s'assurer que les coureurs ayant chuté pendant les essais soient médicalement aptes à poursuivre la compétition.*
- l) *Conformément à la pratique médicale normale, complétera un dossier clinique de tous les examens et évaluations médicaux. Une copie du dossier clinique doit être fournie au coureur ou à son représentant désigné afin de faciliter le traitement en cours après la manifestation et de le renvoyer au prestataire de l'assurance du coureur.*
- m) *Préparera une liste des coureurs blessés (Liste d'Inaptitude Médicale) à remettre au Directeur Médical FIM et au Représentant Médical FIM (si présent).*
- n) *Doit informer et rendre compte au Directeur Médical FIM de l'état physique des coureurs blessés et faire la liaison avec les hôpitaux concernés pour s'assurer et obtenir un rapport des progrès quant à leur condition et leur traitement.*
- o) *Envoyer électroniquement les formulaires de Statistique d'Accidents (Annexe A) et le Questionnaire Accident Mortel (Annexe L) au Département Médical de la FIM (cmi@fim.ch) le jour suivant la manifestation.*
- p) *Assister aux réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.*



4.20 Commissaires de Piste

1. *L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 18 ans. Ils sont nommés par la FMNR/l'organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de Course et/ou avec un officiel qualifié nommé par celui-ci.*
2. *Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transférera au Délégué FIM avant le début des essais officiels.*
3. *Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.*
4. *Les chemises uniformes ou dossards doivent être fournis par le Promoteur du Championnat FIM.*
5. *Par principe, il devrait y avoir un minimum de deux Commissaires disponibles par poste : un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires supplémentaires aux sauts.*
6. *Cependant, la position et l'occupation de chaque poste sera décidée par le Directeur de l'Epreuve FIM, le Directeur de Course, le Chef Commissaire des Drapeaux FIM (si nommé pour la manifestation) et le Chef Commissaire de Piste lors du contrôle du circuit. Si nécessaire, la position et l'occupation de chaque poste peut être modifiée à tout moment.*
7. *Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.*



4.21 Signaux Officiels / Panneaux

1. Les panneaux pour la signalisation officielle seront fournis par le Promoteur du Championnat FIM et doivent être fabriqués dans une bonne qualité et être clairement lisibles.
2. La signalisation officielle par panneaux avant le tour de chauffe doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc (Minimum Lo 750 mm X La 600 mm) avec un grand numéro noir des deux côtés :

Signal par Panneau	Signification
"4,2 MINUTES" (Avant le Tour de Chauffe)	4,2 minutes avant le départ le tour de chauffe obligatoire

3. Les zones d'essais de départ seront indiquées par un panneau noir (minimum 750 mm X 750 mm) avec "PRACTICE START ZONE" en lettres blanches :

"PRACTICE START ZONE" (Avec une ligne droite peinte sur la piste)	Les coureurs doivent faire les essais de départ en partant de derrière la ligne droite peinte sur la piste
--	--

4. La fin de la zone d'arrivée sera indiquée par un panneau noir (minimum 750 mm X 750 mm) avec "END OF FINISH ZONE" en lettres blanches :

"END OF FINISH ZONE" (A l'arrivée)	Les coureurs doivent continuer à la vitesse de course jusqu'à ce qu'ils aient passé ce panneau. Il n'est pas permis de ralentir brusquement ou de s'arrêter avant, à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un officiel
---------------------------------------	--

5. La pénalité de 20 secondes pour un départ anticipé d'un coureur lui sera indiquée par un panneau noir (minimum 750 mm X 750 mm) avec "JUMP START, + 20 seconds" en lettres blanches :

"JUMP START + 20 seconds" avec le numéro du coureur	Le coureur concerné écope d'une pénalité de temps de 20 secondes pour avoir anticipé le départ
--	--



En outre de 4.21 :

4.21.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

6. *La “Joker Lane” sera indiquée par un panneau noir (minimum Lo 750 mm X La 750 mm) avec “JOKER LANE” en lettres blanches :*

“JOKER LANE”	<i>Entrée de la “Joker Lane”; les coureurs doivent emprunter cette “Joker Lane” une fois et seulement une fois pendant la “SuperFinal”.</i>
---------------------	---



4.22 Signaux Officiels / Feux

1. Les feux pour la signalisation officielle seront fournis par le Promoteur du Championnat FIM et doivent être clairement lisibles.
2. La signalisation officielle par feux de départ doit être indiquée de la façon suivante :

Signal par Feu	Signification
Feu rouge, allumé (Au départ)	Le départ sera donné dans les 5 secondes suivantes
(Quand le feu rouge est allumé, la procédure de départ entre dans sa phase finale)	
Feu rouge, éteint (Au départ)	Départ



4.23 Signaux Officiels / Drapeaux

1. La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant minimum H 750 mm X La 600 mm.
2. Les drapeaux (et panneaux numéros ci-dessous) pour la signalisation officielle doivent être fournis par la FMNR/l'organisateur :

Signal par Drapeau	Signification
Rouge	Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de se rendre à l'endroit indiqué par les officiels.
<i>(Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge) (Le drapeau rouge est prioritaire sur tous les drapeaux)</i>	
Drapeau noir + panneau avec le numéro du coureur	Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit via la pit lane ou par l'accès du circuit au parc des coureurs.
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez prudemment.
<i>(Un drapeau jaune fixe sera présenté pendant 5 minutes maximum au début de la première séance d'essais libres et pendant le tour de chauffe qui précède une course de qualification ou une course)</i>	
Drapeau jaune, agité	Grand danger, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser. Une réduction significative de la vitesse doit être observée; il ne faut pas tenter de faire des sauts.
<i>(Le drapeau jaune agité est prioritaire sur le drapeau jaune fixe)</i>	
Jaune à bandes rouges	Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.
<i>(Les bandes jaunes et rouges doivent être visibles des deux côtés du drapeau) (Un drapeau jaune à bandes rouges doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste)</i>	



<i>Médical (Blanc avec une croix rouge en diagonal)</i>	<i>Personnel médical sur la piste; roulez avec une prudence extrême. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation.</i>
<i>(La croix rouge en diagonal doit être visible des deux côtés du drapeau) (Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste) (Le drapeau médical est prioritaire sur les drapeaux jaunes fixes et agités)</i>	
<i>Bleu, agité</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance. Gardez votre trajectoire.</i>
<i>(Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement) (Un drapeau bleu fixe sera présenté pendant le tour de chauffe qui précède une course de qualification ou une course)</i>	
<i>Vert</i>	<i>Dans le cas d'une Course : piste libre pour le départ de la course.</i>
<i>(Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un officiel spécialisé pour ce drapeau uniquement)</i>	
<i>A damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des entraînements, des qualifications, du warm-up et de la course.</i>

- Lorsque plusieurs drapeaux sont déployés dans la même zone, le drapeau prioritaire prime toujours sur les autres drapeaux.*
- Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical par un coureur (des coureurs) sera considéré comme un état de fait auquel aucune réclamation ne sera possible.*



5. **Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical par un coureur (des coureurs) sera pénalisé comme suit :**

- **Première infraction durant une manifestation : perte de 2 positions dans les essais respectifs/la course respective (positions et points en cas de course attribuant des points);**
- **Toute infraction supplémentaire durant la même manifestation : perte de 10 positions dans les essais respectifs/la course respective (positions et points en cas de course attribuant des points);**

pour le(s) coureur(s) en question.

6. **La pénalité ne sera pas reportée à la prochaine manifestation.**

7. **Les références “Pantone” des couleurs sont les suivantes :**

Noir : Pantone Noir C	Jaune : Pantone Jaune C
Bleu : Pantone 286 C	Vert : Pantone 348 C
Rouge : Pantone 186 C	Blanc : Pantone Blanc C



5. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1 Contrôle Administratif

1. *Les coureurs engagés à la manifestation peuvent être tenus de présenter leur licence de Championnat du Monde FIM de SuperMoto et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organisateurs et ou le Promoteur du Championnat FIM.*
2. *Il est nécessaire de confirmer si tous les coureurs présents à la manifestation :*
 - a) *Sont en possession de la licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto.*
 - b) *Ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto.*

En outre de 5.1 :

5.1.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

3. *Le Promoteur du Championnat FIM doit préparer une liste des engagés mise à jour et la remettre au Directeur de Course avant le début du contrôle administratif.*
4. *Le Promoteur du Championnat FIM doit également vérifier que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou tout autre interdiction de courir.*
5. *Le rapport (la confirmation) du contrôle administratif doit être présenté(é) à la Direction de Course par le représentant du Promoteur du Championnat FIM lors de la première réunion de la Direction de Course.*

5.1.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.1.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

3. *L'Administration FIM doit préparer une liste des engagés mise à jour et la remettre au Directeur de Course avant le début du contrôle administratif.*



4. *L'Administration FIM doit également vérifier que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction.*
5. *Le rapport (la confirmation) du contrôle administratif doit être présenté(é) par l'Administration FIM à la Direction de Course avant le début des essais officiels.*



5.2 ***Laissez-Passer FIM***

1. *Le Championnat du Monde FIM de SuperMoto, S1GP et le FIM SuperMoto of Nations font l'objet d'un contrat signé par la FIM.*
2. *Par conséquent et pour des raisons de sécurité et pratiques, seuls les laissez-passer émis par le Partenaire Contractuel de la FIM sont valables.*



5.3 Vérifications Techniques Préliminaires

1. *Avant les essais, un contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévu dans les Règlements FIM et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.*
2. *Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.*
3. *Le coureur et/ou le mécanicien et/ou le Chef d'Equipe doit assister aux Vérifications Techniques.*
4. *Lors de ces vérifications techniques, un coureur doit présenter pour vérification son casque, son équipement de protection totale du haut du corps et sa combinaison de cuir/dossard. Sur la combinaison et/ou le dossard doivent figurer les logos de la FIM et du Championnat FIM (Voir 7. Diagrammes).*
5. *Un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motocycle.*
6. *Pendant la manifestation et par classe, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les motocycles (maximum deux) ayant été présentés au contrôle technique.*
7. *Sur la plaque-numéro avant et les plaques-numéros latérales du motocycle doivent figurer les logos de la FIM et du Championnat FIM; sur les protèges fourches avants doivent figurer le logo du Fournisseur Officiel de Pneus (Voir 7. Diagrammes).*
8. *Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motocycle sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième motocycle, qui doit être de même marque, type et cylindrée que le premier, il y a deux possibilités :*
 - a) *Un coureur peut présenter au contrôle technique un deuxième motocycle sous son nom et son numéro.*
 - b) *Une équipe peut présenter au contrôle technique un deuxième motocycle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motocycle doit indiquer aux Commissaires Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motocycle.*



9. *Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un coureur (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par motorcycle. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs motorcycles, ou dans les jours qui suivent la manifestation.*
10. *Les caméras embarquées et l'équipement correspondant du Promoteur du Championnat FIM, ainsi que les transpondeurs ne sont pas considérés comme de la télémétrie.*
11. *La limite maximum du niveau sonore avant la course est fixée à :
112 dB/A + 2 dB/A de tolérance (pour tout type de moteur).
A partir de 2025 : 109 dB/A + 2 dB/A de tolérance (pour tout type de moteur).*
12. *Un coureur peut changer de motorcycle à tout moment, sauf pendant une course. Il est interdit de changer de motorcycle pendant une course.*
13. *Le choix final du motorcycle utilisé dans une course doit être fait avant que le motorcycle accède l'aire de départ.*
14. *A tout moment pendant la manifestation :*
 - a) *A la demande du Directeur Technique FIM et/ou le Chef Commissaire Technique, un coureur doit se présenter ou présenter son (ses) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
 - b) *Le coureur sera responsable de maintenir son(ses) motorcycle(s) et/ou équipement(s) en conformité avec les règlements.*
 - c) *Les données fournies par un coureur/motorcycle peuvent être utilisées à des fins d'enquête. Le Directeur Technique FIM a le droit d'examiner ces données. Toute donnée examinée par le Directeur Technique FIM restera strictement confidentielle.*
 - d) *Le Directeur de l'Epreuve peut disqualifier un motorcycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.*



5.4 Contrôle Médical Spécial

1. *A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Directeur Médical FIM, du Directeur de l'Epreuve FIM, du Délégué FIM ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.*
2. *Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial sera immédiatement exclu de la compétition et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.*



5.5 Contrôle du Circuit

1. *Un contrôle du circuit sera effectué par la Direction de Course le jour précédant les Essais Libres (généralement à 15h00 ou à tout autre moment fixé par celle-ci).*
2. *Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.*
3. *Le Directeur Médical FIM (si nommé) et le Chef du Service Médical, ainsi que le Chef Commissaire des Drapeaux FIM (si nommé) et le Chef des Commissaires de Piste, doivent également assister au contrôle du circuit.*
4. *Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt à discuter de tout sujet lié aux installations médicales autour de la piste : postes et effectifs du personnel pour chaque poste de secours, évacuation des coureurs blessés, etc.*
5. *Si le Chef des Commissaires de Piste n'est pas présent, le Directeur de Course doit être prêt à discuter de tout sujet lié aux commissaires de piste: nombre de commissaires, positions, etc.*
6. *Les Membres de la Direction de la Manifestation, du Collège des Commissaires FIM, des Représentants du Promoteur du Championnat FIM, de la FMNR ou de l'Organisateur ainsi que le Secrétaire de la Manifestation ou toute autre personne jugée nécessaire, peuvent également assister à ce contrôle de circuit.*



5.6 Réunion avec les Organisateurs

1. *Une réunion avec les organisateurs aura lieu après le contrôle du circuit, généralement à 17h00.*
2. *Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM, ainsi qu'au Chef Commissaire des Drapeaux FIM (si nommé), au Directeur Médical FIM (si nommé) et au Chef du Service Médical, de participer à cette réunion.*
3. *Sont également invités : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Directeur Technique FIM et le Chef Commissaire Technique, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Responsable du Service de Presse, des Représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, etc.*
4. *Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.*



5.7 Tournage avec Caméras Embarquées

1. *Le Promoteur du Championnat FIM peut demander aux coureurs de porter des caméras embarquées. Dans ce cas, le Promoteur du Championnat FIM doit pourvoir les noms des coureurs qui porteront des caméras embarquées au Directeur de l'Epreuve FIM.*
2. *Quand un motorcycle est équipé de caméras embarquées, les caméras et l'équipement correspondant doivent être transportés pendant toute la manifestation, des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.*
3. *Les caméras et autre équipement seront fournis aux coureurs/équipes désignés en temps utile avant la première séance d'essais.*
4. *Les coureurs/équipes doivent donner un accès et une aide raisonnables aux techniciens désignés afin de faciliter le montage de l'équipement.*
5. *Une caméra embarquée (autre que celle du Promoteur du Championnat FIM) n'est pas autorisée pendant toute la manifestation, du début des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.*



5.8 Briefing avec les Coureurs

1. *Toutes les informations relatives à la manifestation seront envoyées par courrier électronique aux coureurs et officiels.*
2. *En complément de ce “briefing électronique”, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.*
3. *C’est la responsabilité de chaque coureur et équipe d’assister à la démonstration de la procédure de départ, d’être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées dans le briefing “électronique”.*
4. *Un briefing séparé pourra avoir lieu avec les coureurs locaux (coureurs “Wild Card”) auquel leur participation est obligatoire. L’heure et le lieu de ce briefing seront déterminés par la Direction de Course.*



5.9 Restrictions d'Essais

1. *Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes durant une manifestation de conduire des véhicules motorisés, vélos, trottinettes, roller-skates ou skateboards sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.*

En outre de 5.9 :

5.9.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

2. *De plus, il est interdit aux coureurs d'utiliser la "Joker Lane" dans toute autre séance d'essais que les Essais libres et le "Warm-Up".*

5.10 Essais

1. La participation aux Essais Libres est optionnelle. Les coureurs peuvent emprunter la “Joker Lane” pendant les Essais Libres.
2. La participation aux Essais Chronométrés est obligatoire.
3. Lorsqu’il y a plusieurs groupes d’essais, les coureurs ne peuvent pas changer de groupe.
4. Les coureurs doivent commencer chaque séance d’Essais de la pit lane.
5. Les départs collectifs sont interdits.
6. Toutes les séances d’Essais doivent être chronométrés, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

En outre de 5.10 :

5.10.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

7. Les Essais sont organisés selon le format suivant :

S1GP	Durée de la session	Maximum
2 X Essais Libres	20 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés	25 minutes	32 coureurs

8. Les coureurs ne peuvent pas emprunter la “Joker Lane” pendant les Essais Chronométrés.

5.10.S1N SuperMoto of Nations

5.10.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

7. Les Essais sont organisés selon le format suivant :

S1N + S1NJ	Durée de la session	Maximum
1 X Essais Libres / Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres / Coureur 3	30 minutes	32 coureurs



5.11 Essais de Départ

1. *Les essais de départ sont autorisés à la fin des séances d'Essais Libres et Chronométrées et du Warm-Up.*
2. *Les essais de départ ne peuvent être effectués que dans la zone d'essais de départ désignée, pourvu qu'ils puissent être faits en toute sécurité et en dehors de la trajectoire de course.*
3. *Un panneau "Practice Start Zone" sera placé sur le côté de la piste indiquant la zone d'essais de départ, qui sera hors de la trajectoire de course, sur le côté de la piste opposé à la trajectoire de course normale.*
4. *Plusieurs zones d'essais de départ peuvent être désignées.*
5. *Il est interdit de faire des essais de départ pendant le tour de chauffe obligatoire avant une Course.*
6. *A la fin de la séance d'Essais Libres, Chronométrés ou Warm-Up, le coureur passe le drapeau à damiers. Il continue à une vitesse constante jusqu'à ce qu'il arrive au panneau "Practice Start Zone".*
7. *Des drapeaux jaunes seront agités aux postes de commissaires de piste avant la zone d'essais de départ, pour alerter les coureurs qu'il peut y avoir des motocycles à l'arrêt plus loin, prêts à faire des essais de départs.*
8. *Les coureurs peuvent faire un essai de départ seulement lorsqu'il n'y a pas de motocycles à l'arrêt devant eux. Les coureurs les plus avancés dans la zone d'essais de départ feront leurs départs en premier, suivis par les coureurs derrière eux, et ainsi de suite.*
9. *Un seul essai départ par coureur est autorisé dans chaque zone d'essais départ. Il est interdit de faire un essai de départ, puis de s'arrêter plus loin sur la piste et de faire un autre essai de départ dans la même zone.*
10. *Une fois que le coureur a effectué son essai de départ, il continue à vitesse réduite jusqu'à la prochaine zone d'essais de départ ou la sortie de la piste.*
11. *Les coureurs qui ne souhaitent pas faire des essais de départ continuent à vitesse réduite sur la trajectoire de course sur le côté de la piste, en face de la zone d'essais de départ, et se dirigent vers la sortie de la piste.*



5.12 Qualifications

5.12.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. Les qualifications comprennent des Essais Chronométrés et éventuellement la “SuperPole”. Les coureurs ne peuvent pas emprunter la “Joker Lane” pendant les Essais Chronométrés et la “SuperPole”.

5.12.1 Essais Chronométrés

2. Les coureurs se qualifieront pour leurs positions de départ dans la “RaceOne” et la “FastRace” selon leur meilleur résultat dans les Essais Chronométrés et/ou la “SuperPole”. En cas d'ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération.

S1GP	Positions	Résultat
Essais Chronométrés (30 minutes/ Maximum 32 coureurs)	1 à 6	Participent à la “SuperPole”
	7 à 32	Déterminent les positions de départ pour la “RaceOne” et la “FastRace”

3. Si, pour des raisons quelconques, un coureur n'obtient aucun résultat aux Essais Chronométrés, il sera placé dernier à la grille de départ pour la “RaceOne” et la “FastRace”. Si plusieurs coureurs sont concernés, les temps réalisés aux Essais Libres précédents seront utilisés. Si - après cette procédure - il devait toujours y avoir des coureurs sans aucun temps, un tirage au sort décidera de leur position de départ pour la “RaceOne” et la “FastRace”.
4. Si, pour une raison quelconque, les Essais Chronométrés sont annulés, les temps réalisés lors des Essais Libres précédents seront utilisés comme temps de qualification pour la “RaceOne” et la “FastRace”.
5. Dans des cas exceptionnels de force majeure prouvés dans lesquels un coureur ne marque pas un résultat aux Essais Libres et Chronométrés, il peut être admis par la Direction de Course à participer au Warm-Up.
6. Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus avant le Warm-Up, celle-ci sera considérée comme une séance de qualification pour les Courses S1GP. La Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.



5.12.2 “SuperPole”

7. Les 6 coureurs les plus rapides des Essais Chronométrés participeront à la “SuperPole”, sauf cas de force majeure approuvé par la Direction de Course :

S1GP	Positions	Résultat
“SuperPole” (Maximum 6 coureurs/ 2 tours chacun)	1 à 6	Détermine la position de chaque coureur sur la grille de départ pour la “RaceOne” et la “FastRace”

8. L'ordre dans lequel les coureurs prennent le départ à la “SuperPole” se fera selon leurs résultats dans leurs Essais Chronométrés. Le coureur ayant terminé 6^{ème} aux Essais Chronométrés (SP6) ira en premier. Il sera suivi du coureur ayant terminé 5^{ème} aux Essais Chronométrés (SP5), suivi du coureur ayant terminé 4^{ème} (SP4) et ainsi de suite (SP3, SP2 et SP1).
9. Les coureurs doivent toujours prendre le départ de la “SuperPole” de la sortie de la pit lane, un par un sous l'autorité du Directeur de l'Epreuve ou son délégué.
10. Chaque coureur effectuera 2 tours (un tour de chauffe et un tour chronométré).
11. Le Directeur de l'Epreuve FIM ou son délégué donnera le départ au premier coureur (SP6) et ensuite à chacun des autres coureurs (SP5, SP4, SP3, SP2 et SP1) approximativement 30 secondes après que le coureur précédent ait terminé son tour de chauffe.
12. Si un de ces 6 coureurs ne participe pas à la “SuperPole”, il ne sera pas remplacé.
13. Les résultats du tour chronométré à la “SuperPole” par chaque coureur détermineront les positions de départ de 1 à 6 pour la “RaceOne” et la “FastRace”; le coureur le plus rapide de la “SuperPole” prendra la pôle, le coureur ayant terminé 2^{ème} prendra la position 2, le coureur ayant terminé 3^{ème} prendra la position 3, et ensuite de suite. En cas d'ex æquo, leur résultat aux Essais Chronométrés sera pris en considération.
14. Le coureur le plus rapide de la “SuperPole” et le constructeur du motorcycle correspondant obtiendront un (1) point pour leur Championnat respectif.



15. Si un des 6 coureurs ne marque pas de résultat à la “SuperPole”, il sera classé dernier dans les résultats de la “SuperPole”. Si plusieurs coureurs sont concernés, leur position dans les résultats des Essais Chronométrés déterminera l’ordre dans lequel ils seront placés sur la grille de départ.
16. Tous les coureurs restants (positions 7 à 32) gardent leur position sur la grille de départ pour la “RaceOne” et la “FastRace”.
17. Dans le cas de conditions météorologiques changeantes (sec-mouillé) pendant la “SuperPole”, la Direction de Course peut décider de maintenir les résultats des Essais Chronométrés.

5.12.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.12.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. Les Qualifications comprennent des Essais Chronométrés, Courses de Qualification (Samedi) et éventuellement une Finale B (Dimanche).

5.12.1 Essais Chronométrés

2. Les coureurs dans chaque Groupe se qualifieront pour leurs positions de départ dans les Courses de Qualification selon leur meilleur résultat dans les Essais Chronométrés. En cas d’ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération.

S1N + S1NJ (Dans chaque Groupe)	Positions	Résultats
Essais Chronométrés (30 minutes/ Maximum 32 coureurs)	1 à 32	Déterminent les positions de départ pour la Course de Qualification respective

3. Si, pour des raisons quelconques, un coureur n’obtient aucun résultat aux Essais Chronométrés, il sera placé dernier à la grille de départ pour sa Course de Qualification. Si plusieurs coureurs sont concernés dans le même Groupe, les temps réalisés aux Essais Libres respectifs seront utilisés. Si - après cette procédure - il devait toujours y avoir des coureurs sans aucun temps, un tirage au sort décidera de leur position de départ pour leur Course de Qualification respective.
4. Si, pour une raison quelconque, les Essais Chronométrés sont annulés, les temps réalisés lors des Essais Libres seront utilisés pour déterminer les positions de départ dans leur Course de Qualification respective.

5.12.2 Courses de Qualification

5. Chaque Groupe de coureurs disposera d'une Course de Qualification.
6. Dans chaque Groupe, un maximum de 32 coureurs peut participer à la Course de Qualification.
7. Les coureurs ne peuvent pas changer de Groupe/Course de Qualification.
8. Les deux meilleurs résultats de chaque équipe seront pris en considération. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat du troisième coureur sera pris en considération. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.
9. Les meilleures 15 équipes se qualifieront directement pour le FIM SuperMoto of Nations selon le modèle suivant :

S1N + S1NJ	Positions Equipes	Résultats
Courses de Qualifications (*)	1 à 15	Sont qualifiés pour le FIM SuperMoto of Nations
	16 à 25	Participeront à la Finale B
	A partir de 26	Sont éliminés

(*) x tours/approximativement 20 minutes de course

10. Si, pour une raison quelconque, une Course de Qualification est annulée, les résultats des deux autres Courses de Qualification seront additionnés pour déterminer la position de qualification de l'équipe. En cas d'ex æquo avec une autre équipe, le temps le plus rapide du troisième coureur de chaque équipe aux Essais Chronométrés sera pris en compte. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.
11. Si, pour une raison quelconque, deux Courses de Qualification sont annulées, les résultats de la Course de Qualification qui a eu lieu sera utilisé pour déterminer la position de qualification de l'équipe. Ce résultat sera additionné avec le meilleur temps au tour de l'un des deux coureurs restants aux Essais Chronométrés.



12. *En cas d'ex aequo avec une autre équipe, le temps le plus rapide du troisième coureur de chaque équipe aux Essais Chronométrés sera pris en compte. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.*
13. *Si, pour une raison quelconque, toutes les Courses de Qualification sont annulées, les positions équivalentes aux temps réalisés par les trois coureurs aux Essais Chronométrés seront utilisées pour déterminer la position de qualification de l'équipe, toujours selon le même principe des deux meilleurs résultats. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat du troisième coureur restant de chaque équipe sera pris en considération. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.*

5.13 Warm-Up

1. Un Warm-Up sera organisé le dimanche.
2. La participation au Warm-Up est facultative.
3. Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus avant le Warm-Up, celui-ci pourra être traité de séance de qualification.
4. Dans ce cas, la Direction de Course décidera des modifications des horaires et critères de qualification.

En outre de 5.13 :

5.13.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

5. Les coureurs peuvent emprunter la "Joker Lane" pendant le Warm-Up.
6. Un coureur qui a été autorisé par la Direction de Course à participer au Warm-Up (cas exceptionnels de force majeure prouvés), doit participer au Warm-Up et enregistrer au moins un tour chronométré officiellement pour être admis aux Courses S1GP :

Warm-Up, S1GP Maximum 32 coureurs	20 minutes
---	------------

5.13.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.13.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

5. Les Equipes qui se sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations seront placées dans leur Warm-Up respectif selon leur position après les qualifications :

S1N + S1NJ / Warm-Up / Finale B Maximum 10 équipes non-qualifiées/30 coureurs Equipes positions 16 à 25	20 minutes
--	------------

S1N + S1NJ / Warm-Up / Groupe 1 Maximum 8 équipes qualifiées/24 coureurs Equipes positions 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15	20 minutes
---	------------

S1N + S1NJ / Warm-Up / Groupe 2 Maximum 7 équipes qualifiées/21 coureurs (*) Equipes positions 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et éventuellement 16 (*) (*) 8 Equipes qualifiées/24 coureurs si la Finale B a été annulé	20 minutes
--	------------

6. Les équipes/coureurs ne peuvent pas changer de Warm-Up/Groupe.



5.14 *Séance d'Autographes*

5.14.S1GP *Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP*

1. *Les coureurs peuvent être priés de participer à une séance d'autographes organisée par le Promoteur du Championnat FIM.*



5.15 Qualifications / Finale B

5.15.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.15.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. Après les Courses de Qualifications, les 10 meilleures équipes non qualifiées (Equipes 16 à 25/maximum 30 coureurs) participeront à la Finale B, qui aura lieu le dimanche après le Warm-Up.
2. Toutefois, un minimum de 5 équipes non-qualifiées (maximum 15 coureurs) est nécessaire pour courir la Finale B. Si ce nombre n'est pas atteint, la Finale B n'aura pas lieu et les équipes en question seront classées selon leur résultat dans les Courses de Qualification. Dans ce cas, l'équipe placée 16ème lors des Courses de Qualification se qualifiera pour le FIM SuperMoto of Nations.
3. L'Equipe vainqueur de la Finale B se qualifiera pour le FIM SuperMoto of Nations (16ème position) :

S1N + S1NJ	Positions Equipes	Résultats
Finale B (*) (Maximum 30 coureurs)	1	Est qualifié pour le FIM SuperMoto of Nations
	2 to 10	Sont éliminés

(*) x tours/approximativement 20 minutes de course

4. Les deux meilleurs résultats de chaque équipe seront pris en considération. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat du troisième coureur restant sera pris en considération. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.
5. Si, pour une raison quelconque, la Finale B est annulée, les équipes non-qualifiées restantes seront classées selon leur résultat dans les Qualifications. La première équipe non-qualifiée sera alors désignée la 16ème équipe à se qualifier pour le FIM SuperMoto of Nations. Les équipes restantes sont éliminées.
6. Si, pour des raisons imprévues, aucun résultat de qualification n'a été obtenu avant le Warm-Up, celui-ci sera considéré comme une séance de qualification pour le FIM SuperMoto of Nations. La Direction de Course décidera de toute modification aux horaires et de tout critère de qualification.



5.16 Présentation des Equipes

5.16.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.16.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. *Une brève présentation de toutes les équipes présentes à la manifestation est obligatoire pour autant que le temps, les conditions et la météo le permettent.*
2. *Les coureurs et le Chef d'Equipe de chaque Equipe devraient participer à la présentation des Equipes.*
3. *La présentation des équipes doit être indiquée dans le Règlement Particulier de la manifestation.*
4. *Avant cette présentation, l'Equipe qui a gagné la manifestation l'année précédente doit remettre le Trophée du FIM SuperMoto of Nations au Promoteur de Championnat du Monde FIM.*

5.17 Courses

5.17.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. Les Courses du Championnat du Monde FIM de SuperMoto se courent selon le modèle suivant :

S1GP	Positions Coureurs	Résultats
“RaceOne” (*) (Maximum 32 coureurs)	1 à 20	Marquent des points pour le Championnat du Monde FIM
“FastRace” (**) (Maximum 32 coureurs)	1 à 20	
“SuperFinal” (*) (Maximum 32 coureurs)	1 à 20	

(*) x tours / Approximativement 20 minutes de course

(**) x tours / Approximativement 15 minutes de course

2. Les coureurs doivent emprunter la “Joker Lane” une fois et seulement une fois pendant la “SuperFinal”. Le non-respect de cette règle par un coureur sera sanctionné par une perte de 5 places pour ce coureur dans les résultats de la “SuperFinal” en question.

5.17.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.17.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

1. Les Courses du FIM SuperMoto of Nations se courent selon le modèle suivant :

S1N + S1NJ	Positions Coureurs	Résultats
Course 1, Coureurs 1 + 2 (*) (Maximum 32 coureurs)	1 à 32	Marquent des points pour le FIM SuperMoto of Nations ou FIM SuperMoto of Nations Junior (selon le cas)
Course 2, Coureurs 2 + 3 (*) (Maximum 32 coureurs)	1 à 32	
Course 3, Coureurs 1 + 3 (*) (Maximum 32 coureurs)	1 à 32	

(*) x tours/approximativement 20 minutes de course

5.18 Positions de Départ

1. La pôle position sera déterminée par la Direction de Course lors de l'homologation du circuit.
2. **Chaque rangée de la grille de départ comptera 3 places.**

5.18.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

3. Chaque rangée de la grille de départ comptera 3 places.
4. Les positions de départ pour la "RaceOne" et la "FastRace" sont déterminées par les résultats de la "SuperPole" et des Essais Chronométrés :

S1GP - "RaceOne" / "FastRace"	Coueurs
Positions à la grille de 1 à 6 :	Positions 1 à 6 de la "SuperPole".
Positions à la grille de 7 à 32 :	Position 7 des Essais Chronométrés, position 8 des Essais Chronométrés, position 9 des Essais Chronométrés, et ainsi de suite...

5. Les positions de départ pour la "SuperFinal" sont déterminées par les résultats de la "FastRace" :

S1GP - "SuperFinal"	Coueurs
Positions à la grille de 1 à 32 :	Positions 1 à 32 de la "FastRace"

5.18.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.18.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

2. **Chaque rangée de la grille de départ comptera 3 places.**
3. Les chefs d'équipes sont libres de décider à quel coureur ils attribueront les positions de départ au sein de leur équipe pour la Finale B et/ou les Courses. Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer.

5.18.1 Pour les Courses de Qualification

4. Les positions de départ pour chaque Course de Qualification sont déterminées par les résultats des Essais Chronométrés respectifs :

S1N + S1NJ Courses de Qualification (dans chaque Groupe)	Coueurs
Positions à la grille de 1 à 32: (Maximum 32 coueurs)	Position 1 à 32 des Essais Chronométrés respectifs

5.18.2 Pour la Finale B

5. Les positions de départ des coureurs pour la Finale B sont déterminées par les résultats de chaque Equipe aux Courses de Qualification :

Positions à la Grille des Coureurs pour la Finale B	
<i>Equipe 16 / Positions 1, 11, 21</i>	<i>Equipe 17 / Positions 2, 12, 22</i>
<i>Equipe 18 / Positions 3, 13, 23</i>	<i>Equipe 19 / Positions 4, 14, 24</i>
<i>Equipe 20 / Positions 5, 15, 25</i>	<i>Equipe 21 / Positions 6, 16, 26</i>
<i>Equipe 22 / Positions 7, 17, 27</i>	<i>Equipe 23 / Positions 8, 18, 28</i>
<i>Equipe 24 / Positions 9, 19, 29</i>	<i>Equipe 25 / Positions 10, 20, 30</i>

5.18.3 Pour les Courses

6. Les positions de départ des coureurs pour les Courses sont déterminées par les résultats de chaque Equipe aux Courses de Qualification (Equipes placées 1 à 15) et la Finale B (Equipe placée 1) :

Positions à la Grille des Coureurs pour les Courses	
<i>Equipe 1 / Positions 1, 17</i>	<i>Equipe 2 / Positions 2, 18</i>
<i>Equipe 3 / Positions 3, 19</i>	<i>Equipe 4 / Positions 4, 20</i>
<i>Equipe 5 / Positions 5, 21</i>	<i>Equipe 6 / Positions 6, 22</i>
<i>Equipe 7 / Positions 7, 23</i>	<i>Equipe 8 / Positions 8, 24</i>
<i>Equipe 9 / Positions 9, 25</i>	<i>Equipe 10 / Positions 10, 26</i>
<i>Equipe 11 / Positions 11, 27</i>	<i>Equipe 12 / Positions 12, 28</i>
<i>Equipe 13 / Positions 13, 29</i>	<i>Equipe 14 / Positions 14, 30</i>
<i>Equipe 15 / Positions 15, 31</i>	<i>Equipe 16 (*) / Positions 16, 32</i>

(*) Equipe vainqueur de la Finale B



5.19 Procédure à la Grille de Départ

1. *Le choix final du motorcycle utilisé dans une course devrait être fait avant que le motorcycle accède à la grille de départ.*

5.19.1 17 minutes avant le départ du Tour de Chauffe

2. *L'accès à la grille de départ est ouvert.*
3. *Un maximum de 32 coureurs quitte le parc des coureurs pour prendre leurs positions sur la grille de départ.*
4. *Le motorcycle qui sera utilisé en course par le coureur doit être poussé par un membre de l'équipe ou le coureur lui-même à sa position allouée sur la grille de départ, avec moteur coupé.*
5. *Des couvertures chauffantes pour les pneus peuvent être utilisées sur la grille de départ. Elles doivent être alimentées par un générateur du type portable qui doit avoir une puissance de 1 kilowatt maximum. Un seul générateur par motorcycle peut être utilisé.*
6. *Des réglages/réparations aux motorcycles peuvent encore être effectués. Il est interdit de ravitailler.*
7. *Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.*
8. *Seuls les coureurs, leur chef d'équipe, deux mécaniciens par coureur, et une personne avec le parapluie de l'équipe, une personne avec le parapluie du Promoteur du Championnat FIM, le commentateur, l'équipe de télévision, les photographes et les officiels nécessaires, sont autorisés sur la grille de départ.*

5.19.2 A partir de 7 minutes avant le départ du Tour de Chauffe

9. *L'accès du parc des coureurs à la grille de départ est fermé pour les motorcycles*
10. *Tous les motorcycles des coureurs participant à la Course doivent être sur la grille de départ.*
11. *La sanction pour une arrivée tardive à la grille de départ est la disqualification de la Course en question.*



5.20 Tour de Chauffe

1. *Avant chaque Course de Qualification, Finale B ou Course S1GP/S1N, les coureurs doivent effectuer un Tour de Chauffe obligatoire.*

5.20.1 4 minutes avant le Tour de Chauffe

2. *Le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course se tiendront devant la première rangée des coureurs.*
3. *Un panneau "4 MINUTES" est présenté et il y aura un bruit sonore ou un coup de sifflet.*
4. *Les motocycles de tous les coureurs doivent être sur la grille de départ.*
5. *Les générateurs doivent être déconnectés. Les couvertures chauffantes doivent être retirées des pneus. Les générateurs, les couvertures chauffantes et autre équipement doivent être enlevés de la grille de départ.*
6. *Tout le monde, hormis les coureurs, un mécanicien et une personne avec le parapluie par coureur, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la grille de départ.*
7. *Si un coureur a un problème mécanique, il doit pousser son motocycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer. Il n'est plus permis de faire des réparations sur la grille de départ. Toute infraction à cette règle sera considérée comme assistance extérieure, ce qui sera sanctionné par la disqualification du coureur concerné de la course en question. Toutefois, le coureur et/ou son mécanicien peut(peuvent) encore faire des réglages.*
8. *Les coureurs dont le motocycle a été poussé dans la pit lane pour des réparations perdent leur droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que leur position de départ initiale. Ils doivent prendre le départ à la Course de la pit lane.*

5.20.2 2 minutes avant le Tour de Chauffe

9. *Un panneau "2 MINUTES" est présenté et il y aura un bruit sonore ou un coup de sifflet.*
10. *Les coureurs mettent leurs casques et se préparent pour le tour de chauffe obligatoire.*
11. *Tous les réglages de leur motocycle doivent être terminés.*



12. *Les mécaniciens, les personnes avec le parapluie et les photographes quittent la grille de départ. Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.*
13. *Si un coureur a un problème mécanique et que le motorcycle ne peut pas être démarré sur la grille de départ, il doit pousser son motorcycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.*
14. *Les coureurs dont le motorcycle a été poussé dans la pit lane pour des réparations perdent leur droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que leur position de départ initiale. Ils doivent prendre le départ à la Course de la pit lane.*

5.20.3 1 minute avant le Tour de Chauffe

15. *Il y aura un bruit sonore ou un coup de sifflet.*
16. *L'équipe de télévision quitte la grille de départ. Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs et les officiels nécessaires*
17. *Tout coureur qui ne réussit pas à démarrer son motorcycle, doit lever le bras, quitter immédiatement la grille de départ et pousser son motorcycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le démarrer.*
18. *Les coureurs dont le motorcycle a été poussé dans la pit lane pour des réparations perdent leur droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que leur position de départ initiale. Ils doivent prendre le départ à la Course de la pit lane.*

5.20.4 Tour de Chauffe

19. *Le Directeur de Course se déplace sur la grille de départ, du 1er rang jusqu'au dernier en s'arrêtant à chaque rang, en tenant deux drapeaux rouges croisés. A son signal, les coureurs de ce rang partent pour le tour de chauffe obligatoire.*
20. *Si un coureur cale son moteur sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs soient partis pour le tour de chauffe obligatoire, il doit quitter la grille de départ et pousser son motorcycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le démarrer. Le coureur en question doit rester dans la pit lane et prendre le départ de la Course de cet endroit.*



21. *Une fois qu'un coureur a entamé son tour de chauffe, il doit continuer dans le sens de la piste. Il est interdit de s'arrêter sur la piste ou d'effectuer des essais de départ.*

5.20.5 A la fin du Tour de Chauffe

22. *Le Directeur de l'Epreuve FIM se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.*
23. *Le Directeur de Course se tiendra à la fin de la grille de départ avec un drapeau vert et le présentera quand la grille est complète.*
24. *Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant le tour de chauffe doit aller dans la pit lane et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.*
25. *A leur retour à la grille, les coureurs doivent reprendre leur position d'une façon régulière avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant leur position à la grille de départ et laisser leurs moteurs en marche.*
26. *Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la pit lane ou recevoir de l'aide avant le départ.*
27. *Lorsque tous les coureurs ont pris leur position de départ, le Directeur de Course au fond de la grille de départ lèvera le drapeau vert.*
28. *Si, 30 secondes avant le départ, tous les coureurs ne sont pas à leur position de départ, le Directeur de l'Epreuve FIM peut ordonner que le départ ait lieu.*
29. *Tout coureur arrivant du tour de chauffe après que le Directeur de Course à l'arrière de la grille de départ ait levé le drapeau vert, sera considéré un "arrivé tardif".*
30. *Le coureur qui arrive en retard sur la grille perd sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).*
31. *Si un coureur a des problèmes mécaniques ou cale son moteur sur la grille, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.*



32. *Tout coureur qui, après un temps raisonnable, ne peut pas démarrer son motorcycle, doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle au fond de la grille de départ. S'il réussit tout de même à démarrer le moteur, il doit prendre le départ de cet endroit.*
33. *Les coureurs qui ne réussissent pas à retourner à la grille de départ ou pit lane avant le départ de la course, seront disqualifiés de la course en question.*

En outre de 5.20 :

5.20.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

34. *Les coureurs ne sont pas autorisés à emprunter la "Joker Lane" lors du tour de chauffe qui précède la "RaceOne" et la "FastRace". Cependant, ils doivent emprunter la "Joker Lane" lors du tour de chauffe qui précède la "SuperFinal".*



5.21 Procédure de Départ (Avec Feux)

1. Des feux rouges seront utilisés lors de la procédure de départ.

5.21.1 15 secondes avant le départ

2. Le Directeur de l'Epreuve FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert.
3. Si un coureur a des problèmes mécaniques ou cale son moteur sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné
4. S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course - ou un Officiel nommé par lui - pour prendre le départ de la Course.
5. S'il ne réussit toujours pas à démarrer son motorcycle quand le départ a été donné, il doit se rendre à la pit lane sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer.
6. Tout non-respect des instructions des officiels lors de la procédure de départ peut entraîner une sanction ou une disqualification pour le coureur dans la course en question.

5.21.2 A partir de cet instant

7. A partir de cet instant, le Directeur de l'Epreuve FIM pose le drapeau vert et la séquence des feux de départ commence.
8. Un feu rouge sera allumé pendant 2 à 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra donnant le départ de la course.
9. Les coureurs qui se trouvent encore dans la pit lane doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de l'Epreuve FIM/Directeur de Course - ou un Officiel nommé par eux -, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la pit lane, à partir.
10. Les coureurs qui n'ont pas réussi pas à retourner à la grille de départ ou pit lane avant le départ de la course, sont disqualifiés de la course en question.



5.22 Procédure de Départ (Avec Drapeaux)

1. *S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure des feux rouges, des drapeaux seront utilisés pour donner le départ.*
2. *La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné sous 5.21) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la Course.*

5.22.1 A partir de cet instant

3. *Le Directeur de l'Epreuve FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.*
4. *Si un coureur a des problèmes mécaniques ou cale son moteur sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné*
5. *S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course - ou un Officiel nommé par lui - pour prendre le départ de la Course.*
6. *S'il ne réussit toujours pas à démarrer son motorcycle quand le départ a été donné, il doit se rendre à la pit lane sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer.*
7. *Tout non-respect des instructions des officiels lors de la procédure de départ peut entraîner une sanction ou une disqualification*
8. *Enfin, le Directeur de l'Epreuve FIM pose le drapeau rouge et lève le drapeau vert. Il abaissera le drapeau vert entre les 5 et 10 secondes qui suivent et la Course commence.*
9. *Les coureurs qui se trouvent encore dans la pit lane doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de l'Epreuve FIM/Directeur de Course, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la pit lane, à partir*
10. *Les coureurs qui n'ont pas réussi pas à retourner à la grille de départ ou pit lane avant le départ de la course, sont disqualifiés de la course en question.*



5.23 Départ Anticipé

1. *Le départ anticipé est défini par le déplacement vers l'avant du motorcycle alors que les feux rouges sont allumés ou que le drapeau vert est levé.*
2. *Sur recommandation du Directeur de l'Epreuve FIM, le coureur concerné se verra infliger une pénalité de 20 secondes par la Direction de Course qui sera ajouté à son temps de course total à la fin de la Course en question, indépendamment du nombre de tours qu'il a terminés.*
3. *Un panneau "JUMP START/+ 20 SECONDS" avec le(s) numéro(s) de départ du(des) coureur(s) en question, sera présenté au(x) coureur concerné(s) pendant 3 tours à la ligne d'arrivée.*
4. *Les équipes dans la pit lane seront informées des pénalités par le biais de l'écran TV des résultats avec le message "JUMP START # (numéro de chaque coureur en question)/+ 20 SECONDS".*
5. *Seules les preuves vidéo "officielles" peuvent être utilisées pour prouver un départ anticipé. Aucune vidéo "privée/d'équipe" ne sera prise en compte par la Direction de Course.*



5.24 Arrêt d'une Séance d'Essais

1. *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut arrêter prématurément une séance d'Essais (Essais Libres, Essais Chronométrés ou Warm-Up), pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.*
2. *Les coureurs doivent alors suivre les instructions des officiels et se rendre immédiatement à la pit lane où ils peuvent recevoir de l'assistance ou changer de motocycle.*
3. *La séance d'Essais sera continuée aussi rapidement que possible, à la discrétion du Directeur de l'Epreuve FIM pour autant que le temps, les conditions et la météo le permettent. Dans tous les cas, tous les efforts seront faits pour courir la durée totale de la session en question.*
4. *Le(s) coureur(s), jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la séance d'Essais, d'Essais chronométrés ou Warm-up, peut (peuvent) être exclu(s) par la Direction de Course à prendre part au reste de la session.*



5.25 Arrêt d'une Course

1. *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut arrêter prématurément une Course (Course de Qualification, Finale B ou Course S1GP/S1N), pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure.*
2. *Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.*

5.25.1 Avant que 2 tours n'aient été accomplis

3. *Si une Course est arrêtée avant que les 2 premiers tours n'aient été accomplis, elle sera recommencée.*
4. *Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre immédiatement à la pit lane où ils peuvent recevoir de l'assistance. Le changement de motocycle n'est pas autorisé.*
5. *Un nouveau départ aura lieu aussi vite que possible, à la discrétion du Directeur de l'Epreuve FIM. A tout instant, un minimum de 10 minutes à partir du moment où la course a été arrêté sera accordé pour se préparer dans la pit lane avant le nouveau départ.*
6. *Seuls les coureurs qui sont "en piste" (prenant activement part à la course ou qui sont impliqués dans un incident de course) au moment de l'arrêt de la course seront admis au nouveau départ. Les coureurs qui sont rentrés au parc des coureurs seront exclus du nouveau départ.*
7. *Le(s) coureur(s), jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la Course, peut (peuvent) être exclu(s) par la Direction de Course à prendre part au nouveau départ.*
8. *Avant le nouveau départ, les coureurs doivent effectuer un Tour de Chauffe obligatoire.*

5.25.1.1 4 minutes avant le Tour de Chauffe

9. *Un panneau "4 MINUTES" est présenté et il y aura un bruit sonore ou un coup de sifflet.*
10. *Les générateurs doivent être déconnectés. Les couvertures chauffantes doivent être retirées des pneus. Tout le personnel de l'équipe doit quitter le corridor de la pit lane et reculer dans son box. Toute aide à un coureur est arrêtée.*
11. *Tous les coureurs qui prendront le nouveau départ doivent s'aligner dans le couloir de la pit lane.*



12. *Un coureur qui n'est pas prêt à cet instant doit se rendre au box où il peut recevoir de l'assistance. Il ne peut pas faire le Tour de Chauffe et doit prendre le nouveau départ de la pit lane.*
13. *Les coureurs "en piste" qui n'auront pas réussi à ramener à ce moment-là leur motorcycle à la pit lane seront exclus du nouveau départ.*

5.25.1.2 2 minutes avant le Tour de Chauffe

14. *Un panneau "2 MINUTES" est présenté et il y aura un bruit sonore ou un coup de sifflet.*
15. *Tous les coureurs qui prendront le nouveau départ doivent être alignés dans le couloir de la pit lane. Toute assistance à un coureur est interdite. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification du nouveau départ.*
16. *Si un coureur a un problème dans le couloir de la pit lane, il doit pousser son motorcycle dans son box où il peut recevoir de l'assistance. Il ne peut pas faire le Tour de Chauffe et doit prendre le nouveau départ de la pit lane.*

5.25.1.3 1 minute avant le Tour de Chauffe

17. *Il y aura un bruit sonore ou un coup de sifflet et le Directeur de l'Epreuve FIM se tiendra devant la sortie de la pit lane en présentant un drapeau rouge.*
18. *Les coureurs dans le couloir de la pit lane démarrent leurs moteurs et se préparent pour le Tour de Chauffe obligatoire.*
19. *Le Directeur de Course se tiendra à la fin du couloir de la pit lane et présentera le drapeau vert.*
20. *Si un coureur a un problème à cet instant, il doit lever le bras et pousser son motorcycle dans son box où il peut recevoir de l'assistance. Il ne peut pas faire le Tour de Chauffe et doit prendre le nouveau départ de la pit lane.*

5.25.1.4 A partir de cet instant

21. *Le Directeur de l'Epreuve se dirige vers le côté de la sortie de la pit lane et baissera le drapeau rouge et les coureurs dans le couloir de la pit lane quittent la pit lane un par un pour effectuer le Tour de Chauffe obligatoire.*



22. *Tous les autres coureurs restent dans la pit lane et prendront le nouveau départ de cet endroit. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront alignés selon leur ordre de départ.*
23. *Le Directeur de l'Epreuve se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.*
24. *A la fin du Tour de Chauffe obligatoire, chaque coureur prend sa position de départ initiale et la procédure de départ continue comme dans l'Art. 5.20.5.*

5.25.2 *Après 2 tours & avant que 50% de la distance de course n'aient été parcourus*

3. *Si une Course est arrêtée après 2 tours et avant que 50% de la distance de course n'aient été parcourus, elle sera recommencée.*
4. *Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné aussi rapidement que possible après que le drapeau rouge ait été présenté.*
5. *Le changement de motocycles est autorisé. Le choix final doit être fait quand les coureurs accèdent à la grille de départ.*
6. *Le(s) coureur(s), jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la Course, peut (peuvent) être exclu(s) par la Direction de Course à prendre part au nouveau départ ou être pénalisé avec la perte de la position de départ. Dans ce cas, le(s) coureur(s) concerné(s) doit(doivent) partir de la rangée suivant la dernière rangée de coureurs.*

5.25.3 *Après que 50% de la distance de course ait été parcourue*

7. *Si une Course est arrêtée après que 50% de la distance de course ait été parcourue, la course sera considérée comme une course complète et la totalité des points pour le Championnat sera attribuée.*
8. *L'ordre d'arrivée sera basé sur le classement des coureurs dans le tour avant celui de la présentation du drapeau rouge.*
9. *Tout coureur n'ayant pas encore emprunté la "Joker Lane" sera pénalisé par une perte de 5 positions dans les résultats de la Course en question. Si la "Joker Lane" raccourcit la piste et est considéré comme un avantage, aucune pénalité ne sera appliquée.*
10. *La Direction de Course peut placer le(s) coureur(s) jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la Course derrière les coureurs ayant réalisé un nombre de tours égaux ou supérieurs.*



5.26 **Contrôle du Niveau Sonore après chaque Course**

1. *Immédiatement après chaque Course, un contrôle de conformité aux règlements concernant le niveau sonore pourra être effectué sur trois motocycles choisis au hasard par le Directeur Technique FIM.*
2. *D'autres motocycles pourront également être contrôlés à la demande de la Direction de Course ou du Directeur de l'Epreuve FIM.*
3. *Un coureur sélectionné pour le contrôle du son doit immédiatement présenter son motocycle aux commissaires techniques sans retourner dans le parc des coureurs ou la pit lane, sans recevoir aucune assistance technique de son équipe et sans aucune intervention de quiconque sur le motocycle. Les contrevenants seront disqualifiés des essais/de la course en question.*
4. *La limite maximum du niveau sonore après la course est fixée à :
112 dB/A + 2 dB/A de tolérance + 1 dB/A pour dégradation consentie après la course (pour tout type de moteur).
A partir de 2025 : 109 dB/A + 2 dB/A de tolérance + 1 dB/A pour dégradation consentie après la course (pour tout type de moteur).*
5. *Tout coureur dont le motocycle dépasse la limite maximum du niveau sonore autorisée après la Course - qu'il s'agisse d'un coureur tiré au sort ou tout autre coureur dont le motocycle est contrôlé/vérifié - sera pénalisé par la perte de 5 positions dans les Essais/la Course en question.*
6. *Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs motocycles doivent être contrôlés pour conformité. Par conséquent, les Délégués Techniques et leur équipement doivent être disponibles pendant toute la manifestation.*



5.27 Résultats / Procédure

1. *Toutes les sorties officielles des coureurs (voir Art. 01.1.3 Format de la Manifestation) sur le circuit doivent être chronométrés, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.*
2. *Le chronométrage continuera jusqu'à :*
 - a) *5 minutes après la fin de chaque séance d'essais ou de qualification chronométrée;*
 - b) *5 minutes après l'arrivée du vainqueur de la course en question.*
3. *Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.*
4. *Une course se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.*
5. *Les coureurs qui suivent le vainqueur seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.*
6. *La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motorcycle franchit la ligne.*
7. *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.*
8. *Tous les coureurs, qui participent à une Course, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.*



9. *Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.*
10. *Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.*
11. *Tous les résultats doivent être homologués par la Direction de Course.*
12. *Les résultats ne seront qu'officiels qu'au terme du délai de réclamation.*
13. *Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme officiels avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.*
14. *Si un appel est interjeté contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe compétent.*

5.28 Résultats / Attribution de Points

5.28.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. Des points sont attribués aux coureurs selon l'échelle suivante :

“SuperPole”	
1	point au coureur le plus rapide

“Race 1” / “Fast Race”	
25 points au 1 ^{er}	10 points au 11 ^{ème}
22 points au 2 ^{ème}	9 points au 12 ^{ème}
20 points au 3 ^{ème}	8 points au 13 ^{ème}
18 points au 4 ^{ème}	7 points au 14 ^{ème}
16 points au 5 ^{ème}	6 points au 15 ^{ème}
15 points au 6 ^{ème}	5 points au 16 ^{ème}
14 points au 7 ^{ème}	4 points au 17 ^{ème}
13 points au 8 ^{ème}	3 points au 18 ^{ème}
12 points au 9 ^{ème}	2 points au 19 ^{ème}
11 points au 10 ^{ème}	1 point au 20 ^{ème}

“SuperFinal”	
30 points au 1 ^{er}	10 points au 11 ^{ème}
25 points au 2 ^{ème}	9 points au 12 ^{ème}
21 points au 3 ^{ème}	8 points au 13 ^{ème}
18 points au 4 ^{ème}	7 points au 14 ^{ème}
16 points au 5 ^{ème}	6 points au 15 ^{ème}
15 points au 6 ^{ème}	5 points au 16 ^{ème}
14 points au 7 ^{ème}	4 points au 17 ^{ème}
13 points au 8 ^{ème}	3 points au 18 ^{ème}
12 points au 9 ^{ème}	2 points au 19 ^{ème}
11 points au 10 ^{ème}	1 point au 20 ^{ème}

5.28.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.28.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

- Des points sont attribués dans chaque Course de Qualification/Course.
- Le vainqueur de chaque Course de Qualification/Course obtient un point, le second deux points, et ainsi de suite, sans faire la distinction entre les coureurs Juniors et les autres coureurs.



5.29 Résultats / Classement Final

5.29.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

1. *Le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points, le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite, indépendamment du nombre de “SuperPoles” et de courses qu’ils ont terminées.*
2. *En cas d’ex aequo, les points marqués dans la “SuperFinal” détermineront l’ordre au classement final de la manifestation des coureurs ayant marqué des points.*
3. *Ces résultats seront complétés en ajoutant les coureurs n’ayant pas marqué des points. Ils seront classés en additionnant leurs positions dans les Courses. De ces coureurs, le coureur ayant obtenu le classement final le plus bas, sera classé premier derrière les coureurs qui ont marqué des points. Il sera suivi par le deuxième coureur classé qui n’a pas marqué de points, et ainsi de suite.*
4. *Ces résultats seront complétés en ajoutant les coureurs n’ayant pas obtenu trois résultats, ensuite les coureurs n’ayant pas obtenu deux résultats, toujours selon le même principe.*
5. *En cas d’ex aequo, la position obtenue dans la “SuperFinal” déterminera l’ordre au classement final de la manifestation des coureurs n’ayant marqué aucun point.*

5.29.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.29.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

5.29.1 Courses de Qualification

1. *Le classement final des équipes aux Courses de Qualification est déterminé de la manière suivante :*
 - a) *L’équipe gagnante des Courses de Qualification est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les deux meilleurs résultats de ses coureurs, sans tenir compte des classes;*
 - b) *En cas d’ex aequo, le meilleur résultat du troisième coureur sera pris en considération. L’équipe dont le coureur a obtenu le meilleur troisième résultat sera placée avant l’autre/les autres.*
 - c) *Si l’ex-aequo persiste, l’équipe ayant obtenu le meilleur résultat.*

- d) *Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.*
- e) *Ces résultats seront complétés en ajoutant les équipes n'ayant pas obtenu deux résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et de départage des ex aequo sera utilisé.*

5.29.2 Finale B

- 2. *Le classement final des équipes en Finale B est déterminé de la manière suivante :*
 - a) *L'équipe gagnante de la Finale B est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les deux meilleurs résultats de ses coureurs.*
 - b) *En cas d'ex aequo, le meilleur résultat du troisième coureur sera pris en considération. L'équipe dont le coureur a obtenu le meilleur troisième résultat sera placée avant l'autre/les autres.*
 - c) *Si l'ex-aequo persiste, l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat.*
 - d) *Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu deux résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.*

5.29.3 Courses

- 3. *Le classement final par équipe des Courses est déterminé de la manière suivante :*
 - 1) *L'équipe gagnante du FIM SuperMoto of Nations est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les cinq meilleurs résultats de ses coureurs, sans tenir compte des classes.*
 - 2) *En cas d'ex aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :*
 - a) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les cinq meilleurs résultats.*
 - b) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la dernière Course (Coureurs 1 + 3).*



- c) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la deuxième Course (Coureurs 2 + 3).*
 - d) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la première Course (Coureurs 1 + 2).*
 - e) *Si, toutefois, l'ex aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.*
- 3) *Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu cinq résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.*

5.29.4 Manifestation / Résultats finaux

4. *Le résultat final de toutes les équipes qui ont participé au FIM SuperMoto of Nations (manifestation) est déterminé de la manière suivante :*

<i>Positions 1 à 16:</i>	<i>Equipes classées suivant les résultats finaux des Courses S1N</i>
<i>Positions 17 à 25:</i>	<i>Equipes éliminées lors de la Finale B, suivant les résultats finaux de la Finale B</i>
<i>Positions 26 à 32:</i>	<i>Les équipes restantes, éliminées lors des Qualifications, classées suivant leurs résultats finaux dans les Courses de Qualification</i>



5.30 Résultats / Présentation et Publication

1. Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :
 - a) Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat
 - b) Titre de la manifestation
 - c) Numéro IMN
 - d) FMNR
 - e) Date et lieu de la manifestation
 - f) Classe
 - g) Position, numéro, nom et prénom des coureurs
 - h) La FMN du coureur
 - i) La nationalité du coureur
 - j) Le motorcycle du coureur
 - k) Le nombre de tours et temps de tous les coureurs
 - l) Le nombre de coureurs classés
 - m) La vitesse moyenne du vainqueur
 - n) Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne
 - o) L'heure de la publication des résultats
 - p) Le nom et signature du Délégué FIM
 - q) Le nom et signature du Directeur de Course.
2. Les résultats des essais et séances de qualification et les courses doivent être communiqués à la Direction de Course et la presse.
3. Les résultats finaux de chaque course de Championnat du Monde FIM doivent être transmis à l'Administration FIM dans l'heure qui suit leur approbation.
4. Le Chef Chronométrateur du Promoteur du Championnat FIM est responsable de cette transmission, qui doit être faite selon la procédure définie par le Département IT de la FIM.



En outre de 5.30 :

5.30.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

5. Les résultats devront également présenter les informations suivantes :
 - r) L'équipe du coureur (uniquement si l'équipe est détentrice d'une Licence FIM d'Equipe valable);
 - s) Points de Championnat obtenu par le coureur;
6. Les résultats suivants de chaque manifestation doivent être transmis à l'Administration FIM :
 - a) La "SuperPole";
 - b) La "RaceOne";
 - c) La "FastRace";
 - d) La "SuperFinal".

5.30.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.30.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

5. Les résultats devront également présenter les informations suivantes :
 - a) **Dans le cas d'une équipe engagée par une FMN :**
L'équipe/Pays représenté par les coureurs = leur nationalité;
 - b) **Dans le cas d'une équipe engagée par une CONU :**
L'équipe/CONU représentée par les coureurs = leur nationalité.
6. Les résultats suivants du Motocross of Nations doivent être transmis à l'Administration FIM :
 - a) Course 1, Coureurs 1 + 2 (résultats individuels);
 - b) Course 2, Coureurs 2 + 3 (résultats individuels);
 - c) Course 3, Coureurs 1 + 3 (résultats individuels);
 - d) Résultat final du FIM Motocross of Nations (résultats par équipes selon Art. 01.5.29.4).



5.31 **Tour d'Honneur**

1. *Si le Promoteur du Championnat FIM lui demande, le vainqueur de la Course, doit, immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée, faire un tour d'honneur, pour autant que le temps, les conditions et la météo le permettent.*



5.32 Cérémonie de Remise des Prix

1. Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu à chaque manifestation, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
2. La Cérémonie de Remise des Prix doit se dérouler conformément au protocole de la FIM pour les cérémonies de podium (Voir annexe Protocoles pour les Championnats du Monde et Prix FIM).
3. Les trois premiers du classement final de la manifestation doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix. Tout non-respect de cette règle de la part des coureurs peut être pénalisé par la Direction de Course.

En outre de 5.32 :

5.32.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

5.32.1 Manifestation (classement final)

4. A chaque manifestation, la Cérémonie de Remise des Prix pour les coureurs aura lieu après la **dernière** Course S1GP.
5. Les personnes suivantes doivent participer à la Cérémonie de Remise des Prix :
 - a) Le vainqueur de la manifestation (avec motorcycle)
 - b) Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation (avec motorcycle)
 - c) Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation (avec motorcycle)
 - d) Un représentant de l'Equipe et/ou du Constructeur du vainqueur de la manifestation
 - e) Si pas encore dans a), b) et c), le coureur qui mène au classement des points.
6. **Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué.**
7. **Les drapeaux nationaux des trois premiers (le passeport faisant foi) doivent être hissés en même temps.**



5.32.2 Manifestation Finale du Championnat

8. *A la dernière manifestation du Championnat, il y aura également une Cérémonie de Remise des Prix pour les premiers 3 coureurs au classement final du Championnat. Cette cérémonie aura lieu après Cérémonie de Remise des Prix de la manifestation.*
9. *Les personnes suivantes doivent participer à cette Cérémonie de Remise des Prix pendant laquelle elles recevront des médailles FIM :*
 - a) *Le Champion du Monde FIM (avec motorcycle)*
 - b) *Le coureur ayant terminé deuxième au Championnat (avec motorcycle)*
 - c) *Le coureur ayant terminé troisième au Championnat (avec motorcycle)*

5.32.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.32.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

6. *La Cérémonie de Remise des Prix aura lieu après la dernière Course le dimanche.*
7. *Les coureurs/équipes suivantes doivent participer à la Cérémonie de Remise des Prix pendant laquelle les coureurs recevront des médailles FIM :*

A. FIM SuperMoto of Nations

- a) *L'équipe S1N qui a remporté le FIM SuperMoto of Nations (avec leurs motorcycles)*
- b) *L'équipe S1N qui a terminé deuxième au FIM SuperMoto of Nations*
- c) *L'équipe S1N qui a terminé troisième au FIM SuperMoto of Nations*
- d) *Le Chef de l'Equipe S1N vainqueur du FIM SuperMoto of Nations.*

B. FIM SuperMoto of Nations Junior

- a) *L'équipe S1NJ qui a remporté le FIM SuperMoto of Nations Junior (avec leurs motorcycles)*
- b) *L'équipe S1NJ qui a terminé deuxième au FIM SuperMoto of Nations Junior*
- c) *L'équipe S1NJ qui a terminé troisième au FIM SuperMoto of Nations Junior*
- d) *Le Chef de l'Equipe S1NJ vainqueur du FIM SuperMoto of Nations Junior.*



8. *Lorsque l'équipe vainqueur du FIM SuperMoto of Nations/ FIM Junior SuperMoto of Nations et les équipes classées deuxième et troisième ont été engagées par une FMN :*
 - a) *Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays de l'équipe vainqueur de la manifestation doit être joué;*
 - b) *Les drapeaux nationaux des trois pays terminant sur le podium doivent être hissés en même temps.*
9. *Lorsque l'équipe vainqueur du FIM SuperMoto of Nations/FIM Junior SuperMoto of Nations a été engagée par une CONU ou termine deuxième ou troisième dans le classement général :*
 - a) *Lors de cette Cérémonie de Remise des Prix, aucun hymne national ne sera joué;*
 - b) *Le drapeau de la CONU de l'équipe vainqueur de la manifestation et/ou des équipes terminant deuxième ou troisième doivent être hissés;*
 - c) *Les coureurs de l'équipe CONU ne sont pas autorisés à arborer un drapeau national lors de la Cérémonie de Remise des Prix.*
10. *Le Trophée du FIM SuperMoto of Nations sera confié pour une année à la **FMN/CONU** de l'équipe du classement vainqueur de la manifestation.*
11. *Cette **FMN/CONU** doit s'assurer que le Trophée du FIM SuperMoto of Nations soit disponible pour présentation pour à la manifestation de l'année suivante.*



5.33 Conférence de Presse

1. *En principe, cette Conférence de Presse aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *Toute infraction à cette règle pourra être pénalisée par la Direction de Course.*

En outre de 5.33 :

5.33.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

3. *Les coureurs suivants doivent participer à la Conférence de Presse :*
 - a) *Le vainqueur de la manifestation*
 - b) *Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation*
 - c) *Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation*
 - d) *D'autres participants, invités par le Promoteur du Championnat FIM.*

5.33.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.33.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

3. *Les coureurs et chefs d'équipe des équipes suivantes doivent participer à la Conférence de Presse :*
 - A. **FIM SuperMoto of Nations**
 - a) *L'équipe S1N qui a remporté le FIM SuperMoto of Nations*
 - b) *L'équipe S1N qui a terminé deuxième au FIM SuperMoto of Nations*
 - c) *L'équipe S1N qui a terminé troisième au FIM SuperMoto of Nations*
 - d) *Le chef d'équipe de l'équipe S1N qui a remporté le FIM SuperMoto of Nations.*
 - B. **FIM SuperMoto of Nations Junior**
 - a) *L'équipe S1NJ qui a remporté le FIM SuperMoto of Nations Junior*
 - b) *L'équipe S1NJ qui a terminé deuxième au FIM SuperMoto of Nations Junior*
 - c) *L'équipe S1NJ qui a terminé troisième au FIM SuperMoto of Nations Junior*
 - d) *Le chef d'équipe de l'équipe S1NJ de qui a remporté le FIM SuperMoto of Nations Junior.*



5.34 Vérification Finale

1. *Les motocycles qui sont placés au parc fermé pour la vérification finale doivent y rester durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, sous le contrôle des commissaires techniques, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.*

En outre de 5.34 :

5.34.S1GP Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP

2. *Immédiatement après la cérémonie de remise des prix, les motocycles des trois premiers coureurs au classement final de la classe en question seront placés dans le parc fermé.*

5.34.S1N FIM SuperMoto of Nations

5.34.S1NJ FIM SuperMoto of Nations Junior

2. *Immédiatement après la cérémonie de remise des prix du FIM SuperMoto of Nations/FIM SuperMoto of Nations Junior, les motocycles des trois coureurs des équipes vainqueurs S1N et S1NJ seront placés dans le parc fermé.*

5.35 Réclamations / Appels

1. *Toute personne ou groupe de personnes (coureur, team, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.*
2. *Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.*
3. *En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, d'une équipe ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.*
4. *Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.*
5. *Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.*
6. *Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*
7. *Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.*
8. *Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale.*
9. *Toute personne ayant interjeté une réclamation selon le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et le Règlement Particulier de la manifestation peut demander à avoir accès à tout élément (documents écrits ou imprimés et/ ou des images TV si disponibles) ayant permis à la Direction de Course de prendre une décision. Une telle demande devra être faite dans les 30 minutes après réception de la décision de la Direction de Course.*
10. *Si cette information est nécessaire pour déposer un appel contre la décision de la Direction de Course, la limite du délai pour accepter l'appel doit être prolongée de 30 minutes après que cette information ait été donnée.*



11. *Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision et être accompagné d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursé si la réclamation est fondée.*
12. *Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FIM peut être interjeté auprès de la CDI. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FIM (Caution pour appel : € 1'320.-).*
13. *Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.*



5.36 Contrôle du Carburant

1. *Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon le Règlement Technique Motocross FIM actuel, Art. 63.05 Echantillonnage et test de carburant.*
2. *Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, versée auprès de l'organe compétent ou la FIM (contrôles supplémentaires).*
3. *Dans ce cas, toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FIM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément aux Règlements FIM.*
4. *Après le dernier contrôle :*
 - a) *La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
 - b) *La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*
5. *Dans tous les cas, un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés. Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*

En outre de 5.36 :

5.36.S1N *FIM SuperMoto of Nations*

5.36.S1NJ *FIM SuperMoto of Nations Junior*

6. *Par conséquence, l'équipe nationale du coureur concerné sera également disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les résultats de Championnat, trophées et prix gagnés.*



5.37 Contrôles Antidopage et d'Alcoolémie

1. *Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément aux Règlements FIM.*
2. *Un coureur dont le contrôle se révèle positif sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés. Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.*

En outre de 5.37 :

5.37.S1N *FIM SuperMoto of Nations*

5.37.S1NJ *FIM SuperMoto of Nations Junior*

3. *Par conséquence, l'équipe du coureur concerné sera également disqualifiée de toute la manifestation et se verra retirer tous les résultats et prix gagnés.*



6. PROCÉDURE DE DÉPART EN BREF

PROCEDURE DE DEPART EN BREF (1)
A LA GRILLE DE DEPART

Temps avant tour de chauffe	Accès autorisé de... à...				Personnes autorisées							Technique			
	Parc des coureurs	Grille de départ	Pit lane	Piste	Officiels nécessaires	Equipes TV	Photographes	Coureur	Manager	Chef d'équipe	Personne avec parapluie	Couvertures chauffe pneus	Réparations	réglages	Ravitailer
- 17 min	X	X	X	X	X	1	1	2	1	X	X	X	...
- 7 min	...	X	X	...	X	X	1	1	2	1	1	X	X	X	...
- 4 min	...	X	X	...	X	X	1	...	1	1	1	X	...
- 2 min	...	X	X	...	X	X	1
- 1 min	...	X	X	...	X	...	1
0 min	...		X	X	X	...	1



PROCEDURE DE DEPART EN BREF (2)
 PROBLEMES MECANIQUES AVANT OU AU DEPART DU TOUR DE CHAUFFE / CALER LE MOTEUR AU DEPART DU TOUR DE CHAUFFE

Où ?	Que faire ?	Motocycle réparé sur la grille de départ avant le départ du tour de chauffe	Motocycle dans la pit lane et répare avant le départ du tour de chauffe
Zone d'attente (17 à 4 min avant le tour de chauffe) :	Coureur/Mécaniciens peuvent essayer de réparer sur la grille de départ ou aller dans la pit lane.	Coureur prend le départ du tour de chauffe de la pit lane.	Coureur ne peut pas effectuer le tour de chauffe, il doit rester dans la pit lane et prendre le départ de la Course de cet endroit.
Grille de départ (4 à 1min avant le tour de chauffe) :	Coureur doit pousser son motocycle dans la pit lane où coureur/mécaniciens peuvent essayer de le réparer.		Coureur ne peut pas effectuer le tour de chauffe, il doit rester dans la pit lane et prendre le départ de la Course de cet endroit.
Grille de départ (Au départ du tour de chauffe) :	Coureur doit rester sur son motocycle et lever le bras. Quand tous les coureurs sont partis de la grille de départ, il pousse son motocycle dans la pit lane où coureur/mécaniciens peuvent essayer de le réparer.		Coureur ne peut pas effectuer le tour de chauffe, il doit rester dans la pit lane et prendre le départ de la Course de cet endroit.

PROCEDURE DE DEPART EN BREF (3)
 PROBLEMES MECANIKUES LORS OU A LA FIN DU TOUR DE CHAUFFE / CALER LE MOTEUR SUR LA GRILLE DE DEPART

Quand ?	Que faire ?	Que faire ensuite ?	Pour le Départ
Problèmes mécaniques pendant le tour de chauffe :	Coureur doit pousser son motocycle dans la pit lane où coureur/mécaniciens peuvent essayer de le réparer.	Coureur doit rester dans la pit lane.	Coureur prend le départ de la Course de la pit lane après avoir reçu l'ordre du Directeur de l'Epreuve FIM/Directeur de Course ou un Officiel nommé par eux.
Après le tour de chauffe, quand le Directeur de Course a levé le drapeau vert :	Coureur doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et perd sa position de départ initiale.	Coureur doit prendre une position à la fin de la grille de départ (le rang suivant le dernier rang des coureurs).	Coureur prend le départ de la Course de la fin de la grille de départ.
Grille de départ (A la fin du tour de chauffe) :	Coureur doit rester sur son motocycle, lever le bras et peut essayer de démarrer son motocycle.	Si, après un temps raisonnable le coureur ne peut pas démarrer son motocycle, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motocycle au fond de la grille de départ.	Si le coureur réussit à démarrer son motocycle, il doit prendre le départ du fond de la grille de départ après avoir reçu l'ordre du Directeur de Course ou un Officiel nommé par lui.



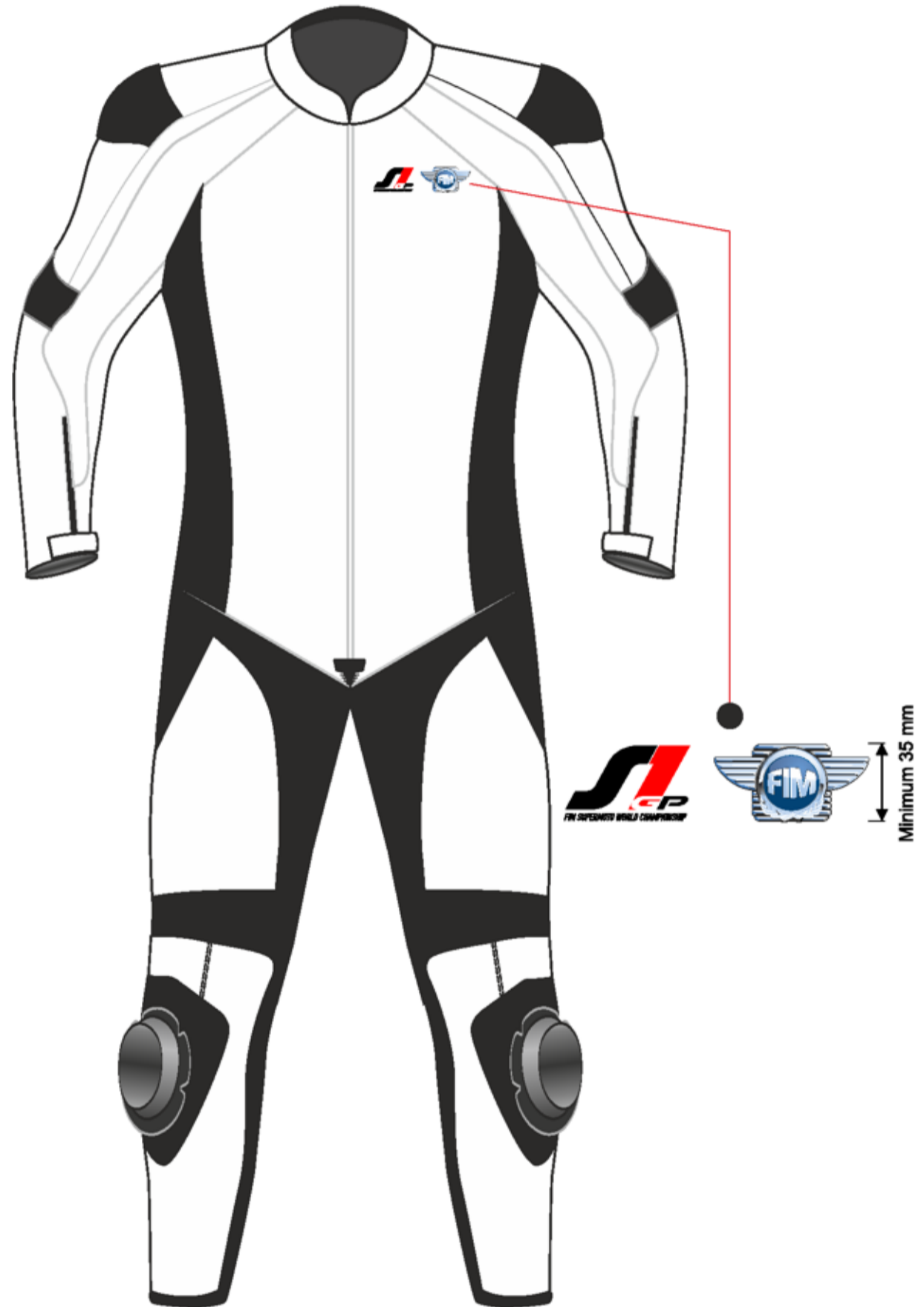
PROCEDURE DE DEPART EN BREF (4)
A PARTIR DE 15 SECONDES AVANT LE DEPART

Quand ?	Que faire?	Que faire ensuite ?	Pour le Départ
<p>Problèmes mécaniques ou caler le moteur 15 secondes avant le départ :</p>	<p>Coureur doit rester sur son motocycle et lever le bras.</p>	<p>Coureur doit immédiatement obéir aux instructions des Officiels et pousser son motocycle au fond de la grille de départ.</p>	<p>Si le coureur réussit à démarrer son motocycle, il doit prendre le départ de la Course du fond de la grille de départ après avoir reçu l'ordre du Directeur de Course ou un Officiel nommé par lui.</p>
<p>Si le coureur ne réussit pas à démarrer son motocycle quand le départ a été donné, obéir aux instructions des Officiels et se rendre dans la pit lane où coureur/mécanicien peuvent essayer de le réparer.</p>			

7. **DIAGRAMMES**

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1GP

CUIRS

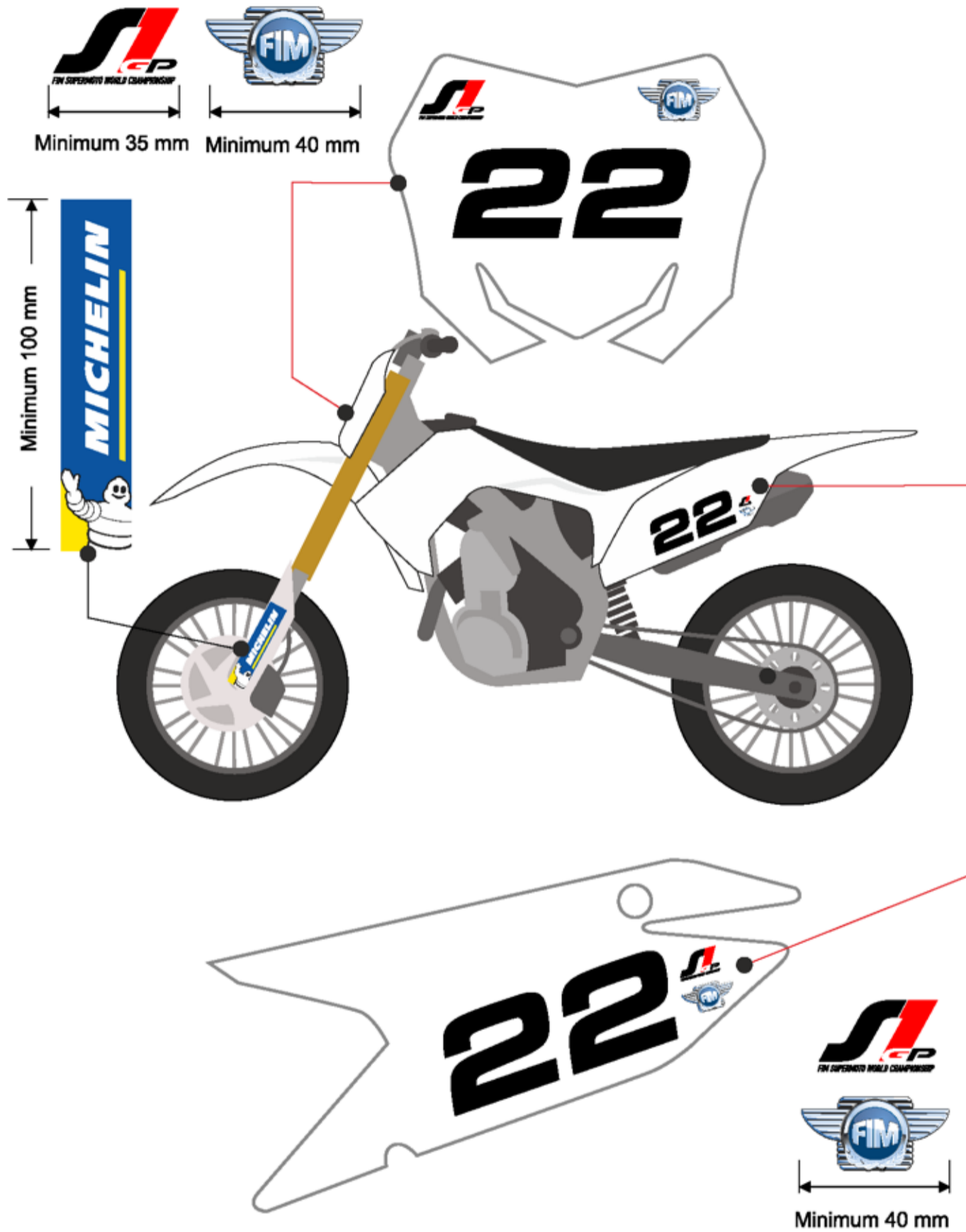


© XIEM - ALL RIGHTS RESERVED

THIS DESIGN IS THE INTELLECTUAL PROPERTY OF XIEM - ANY REPRODUCTION WITHOUT PERMISSION WILL BE PROSECUTED TO THE FULLEST EXTENT OF THE LAW.



CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1GP MOTO CYCLE



© XIEM - ALL RIGHTS RESERVED

THIS DESIGN IS THE INTELLECTUAL PROPERTY OF XIEM - ANY REPRODUCTION WITHOUT PERMISSION WILL BE PROSECUTED TO THE FULLEST EXTENT OF THE LAW.

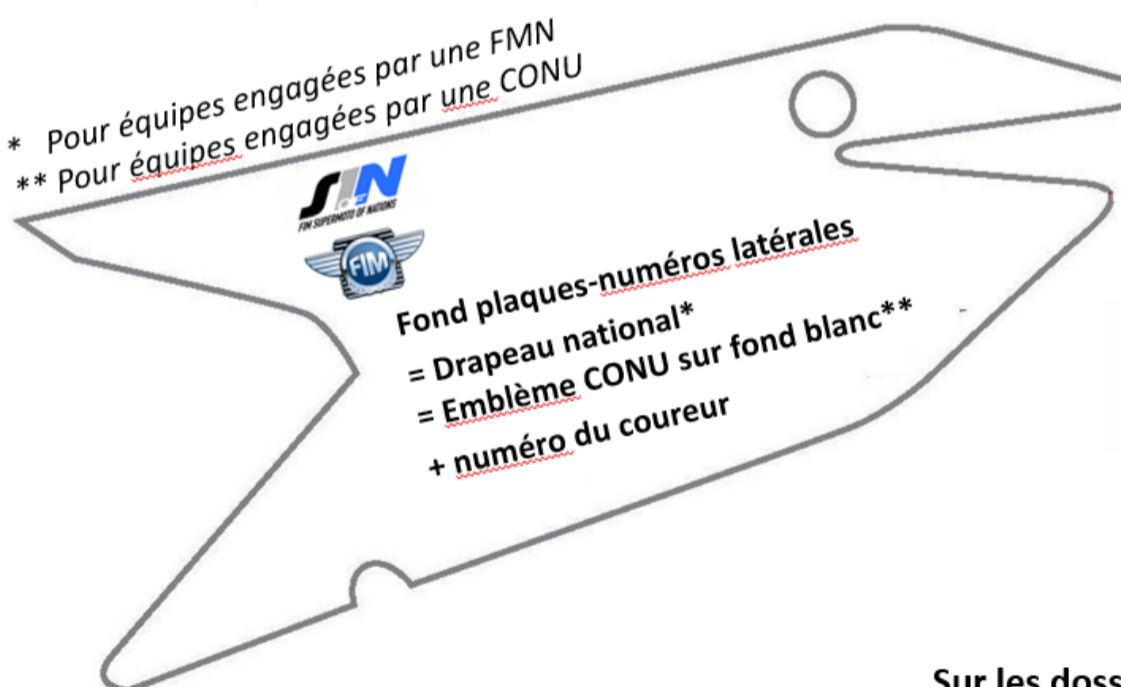
FIM SUPERMOTO OF NATIONS / FIM JUNIOR SUPERMOTO OF NATIONS

PLAQUE-NUMERO FRONTALE



PLAQUES-NUMEROS LATERALES S1oN

* Pour équipes engagées par une FMN
** Pour équipes engagées par une CONU



S1N
FIM SUPERMOTO OF NATIONS

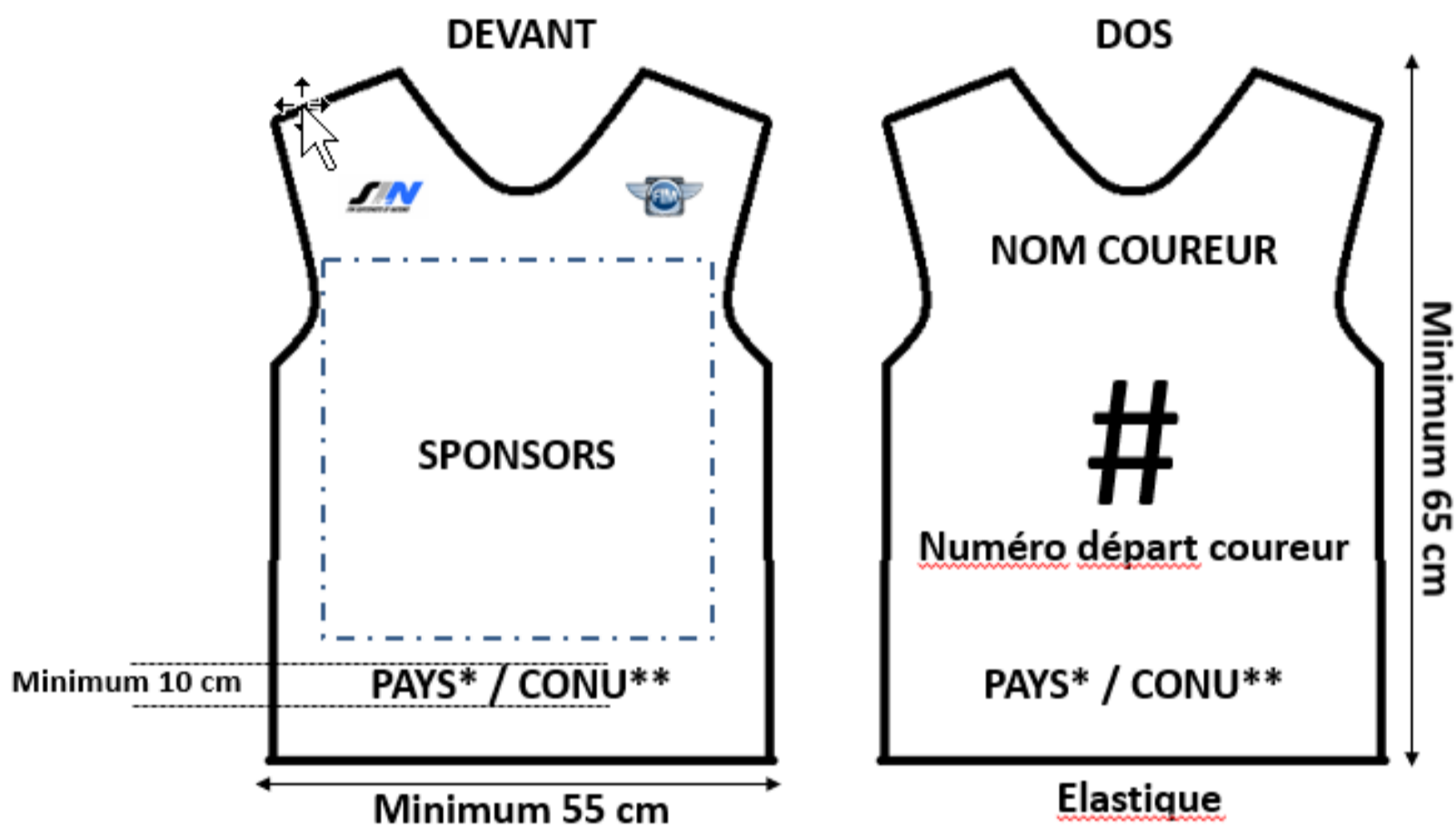


Sur les dossards & plaques-numéros :
minimum 6.5 cm

Il doit y avoir une nette distinction de couleur entre la couleur du numéro et la couleur du fond/drapeau. Le contour du numéro est autorisé.

FIM SUPERMOTO OF NATIONS / FIM JUNIOR SUPERMOTO OF NATIONS

DOSSARDS S1oN



*Pour équipes engagées par une FMN / ** Pour équipes engagées par une CONU

Les logos des Championnats du Monde FIM figurent sur la page ci-après.



8. LOGOS

LOGOS DES CHAMPIONNATS FIM

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1GP



FIM SUPERMOTO OF NATIONS



Pour obtenir les logos en haute résolution ainsi que la charte graphique, veuillez contacter XIEM, Alessandro Erzegovaz : ae@xiem.ch

LOGO FIM



LOGO DU FOURNISSEUR OFFICIEL DE PNEUS





FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

**FIM S1GP SUPERMOTO WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1GP
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER
ADDITIONAL INFORMATION / INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

GENERAL INFORMATION / INFORMATIONS GENERALES

Time difference to GMT/*Différence d'heure(s) par rapport GMT:*

Power/*Courant:* Volts Currency/*Unité monétaire:* (in full / en entier)

TOURISTIC INFORMATION / INFORMATIONS TOURISTIQUES

Tel N°: E-mail:

Website:

OPENING DAYS AND HOURS / JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Banks/*Banque:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

Supermarkets/*Supermarchés:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

Chemists/*Pharmacies:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

EMERGENCY TELEPHONE Nos / N°s DE TELEPHONES D'URGENCE

Code prefix to phone abroad (when in the country of the meeting)

Code préfix pour téléphoner à l'étranger (depuis le pays de la manifestation):

N° to make a collect call / *N° pour téléphoner en PCV :*

Police : Fire/*Feu :* Ambulance :

NEAREST HOSPITAL / HOPITAL LE PLUS PROCHE

Address / *Adresse*

Tel. N°:

E-mail :

Website:



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

FIM S1GP SUPERMOTO WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1GP
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER

Title of the event / *Titre de la manifestation* :

FIM S1GP SuperMoto of

Country / Pays

FIM SuperMoto S1GP de

IMN : 208/

Date:

Organising FMN / *FMN organisatrice:*

Venue of the event / *lieu de la manifestation:*

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations.

Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.

ACCESS / ACCÈS

Nearest airport / *Aéroport le plus proche:*

At / à km from the circuit / *du circuit*

Motorway / *Autoroute:*

Exit / *Sortie:*

National road / *Route nationale:*

Nearest town / *Ville la plus proche:*

At / à km from the circuit / *du circuit*

Direction: (north, south, east, west / nord, sud, est, ouest)

GPS:

See attached map / *Voir plan annexé*

1. CIRCUIT

Name / *Nom:*

Length of the course / *Longueur de la piste:*

Minimum width / *Largeur minimale:*

A drawing of the circuit is attached / *Un plan du circuit est annexé*

2. ORGANISER / ORGANISATEUR

Name / *Nom (Club/Promoter/Promoteur):*

Address / *Adresse*

Tel. N°:

E-mail :

Website:

Secretariat of the Event / *Secrétariat de la Manifestation*

Address / *Adresse*

Tel. N°:

E-mail :

Website:



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

Open on / Ouvert le

Thursday / Jeudi (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)
Friday / Vendredi (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)
Saturday / Samedi (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)
Sunday / Dimanche (date) from/de (time/heure) to/à (time/heure)

3. OFFICIALS / OFFICIELS & FIM LICENCE NO / LICENCE FIM NO

- FIM Delegate		No:
- <i>Délégué FIM</i>	<i>email address</i>	
- FIM Chief Steward		No:
- <i>Chef Commissaire FIM</i>	<i>email address</i>	
- FMNR Steward		No:
- <i>Commissaire FMNR</i>	<i>email address</i>	
- FIM Race Director	<i>Ivo Tsvetanov</i>	No: tba
- <i>Directeur de l'Épreuve FIM</i>	<i>ivotsv@gmail.com</i>	
- FIM Technical Director		No:
- <i>Directeur Technique FIM</i>	<i>email address</i>	
- Clerk of the Course		No:
- <i>Directeur de Course</i>	<i>email address</i>	
- Secretary of the Race Direction		No:
- <i>Secrétaire de la Direction de Course</i>	<i>email address</i>	
- Chief Technical Steward		No:
- <i>Chef Commissaire Technique</i>	<i>email address</i>	
- Technical Steward		No:
- <i>Commissaire Technique</i>	<i>email address</i>	
- Chief Timekeeper	<i>Mauro Santamaria</i>	No: tba
- <i>Chef Chronométrateur</i>	<i>ms@xiem.ch</i>	
- Environmental Steward		No:
- <i>Commissaire Environnement</i>	<i>email address</i>	
- Chief Medical Officer		No:
- <i>Chef du Service Médical</i>	<i>email address</i>	
- Official Responsible for the Protocol	<i>XIEM / Valentina Boccadolce</i>	
- <i>Officiel en charge du Protocole</i>	<i>vb@xiem.ch</i>	
- Press Officer	<i>Gerwin Van Rosmalen</i>	
- <i>Officier de Presse</i>	<i>gvr@xiem.ch</i>	
- Paddock Official	<i>XIEM / Alessandro Erzegovaz</i>	
- <i>Responsable du Parc des Coureurs</i>	<i>ae@xiem.ch</i>	

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CMS Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FMNR.

La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CMS, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMNR.



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

4. ENTRIES / ENGAGEMENTS

Entries must be made on-line via XIEM Registration Platform. For any info, please contact the Promotor:

*Les demandes d'engagement doivent être faites en ligne sur la plateforme d'engagement XIEM.
Pour tout renseignement, veuillez contacter le Promoteur :*

XIEM - Attn. Mrs Valentina Boccadolce
Mail: vb@xiem.ch Web: www.SuperMotoS1GP.com
Mobile: +39 329 4948292

Closing date of entries / *date de clôture des engagements* : (S1GP: First event /première manifestation: the start date of the event/date du début de la manifestation: - 60 days/jours)
(All other events/toutes les autres manifestations: the start date of the event/date début de la manifestation: - 15 days/jours)

5. TIME SCHEDULE / HORAIRE

See hereafter / voir ci-après.

6. CIRCUIT CONTROL / CONTROLE DU CIRCUIT

Meeting point: at the starting grid / *Lieu de rencontre : à la grille de départ.*

7. MEETING WITH THE ORGANISER / REUNION AVEC L'ORGANISATEUR

Venue / *Lieu*: Race Direction Office.

8. TECHNICAL CONTROL / CONTROLE TECHNIQUE

Venue / *Lieu*: the technical control post / *au poste du contrôle technique.*

9. RACE DIRECTION MEETINGS / SEANCES DE LA DIRECTION DE COURSE

Venue / *Lieu*: Course Direction Office.

10. RIDERS ' BRIEFING / BRIEFING AVEC LES COUREURS

Meeting point / *Lieu du briefing* : at the starting grid / *à la grille de départ.*



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

11. FUEL / CARBURANT

In accordance with FIM specifications / *Conformément aux prescriptions de la FIM.*

12. INSURANCE / ASSURANCE

By endorsing the application form for entry, the FMN of the rider certifies that the rider is insured in accordance with the FIM requirements.

Par l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du coureur certifie que le coureur est assuré conformément aux prescriptions de la FIM.

The organiser has contracted a third party insurance in accordance with Art. 110.1.2 of the FIM Sporting Code.

L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'Art. 110.1.2 du Code Sportif de la FIM.

The general liability insurance coverage which shall not be less than the minimum standards provided for by the national laws of the country in which the relevant event is taking place, shall be in an amount not less than 1 million Euros (€1 million) for any one occurrence.

La couverture générale de l'assurance Responsabilité Civile, qui ne doit pas être inférieure aux normes minimales prévues par la législation nationale du pays dans lequel se déroule la manifestation en question, doit être d'un montant minimum d'un million d'Euros (€1 million) pour chaque occurrence.

This insurance includes a guarantee of

Cette assurance comporte une garantie de

The organiser disclaims all responsibility for damage to a motorcycle, its accessories and components arising out of an accident, fire or other incident.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motorcycle, à ses accessoires et pièces, par un accident, le feu ou tout autre incident.

13. PROTESTS AND APPEALS / RÉCLAMATIONS ET APPELS

Any person or group of persons (rider, entrant, manufacturer, official, etc.), recognised by the FIM and concerned by a decision taken under the authority of the FIM, may ask for redress for the consequences of that decision.

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

Protests to the Race Direction and appeals against its decisions to be adjudicated by the FIM Stewards Panel must be lodged according to the Disciplinary and Arbitration Code of the FIM and the Supplementary Regulations and be accompanied by a fee of € 660.- or the equivalent amount in local currency, returnable if the protest is justified.

Toute réclamation auprès de la Direction de Course ou appel contre une décision de celle-ci sur lequel doit se prononcer le Collège des Commissaires FIM doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

An appeal may be made against a decision of the FIM Stewards Panel to the International Disciplinary Court (CDI).

Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision du Collège des Commissaires FIM.

Generally, protests against the eligibility of a rider, entrant or a motorcycle entered, must be made before the start of the official practice.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motocycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Any other protests must be lodged immediately after the reason for the protest is known.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Protests against results must be presented to the Race Direction within 30 minutes following the announcement of the results.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée à la Direction de Course dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

If the protest entails dismantling a motorcycle, the protest fee must be accompanied by an additional deposit of € 120.-. This fee must be paid by the losing party to the mechanic of the rider who had to open the engine.

Si la réclamation implique le démontage d'un motocycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Protests entailing a fuel control must be accompanied by an additional deposit of € 800.-

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

14. PRIZE-GIVING CEREMONY / CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

The first three riders in each FIM S1GP SuperMoto World Championship Grand Prix (overall standings) must take part in the official Prize-Giving Ceremony, which must be held immediately after the last Race of the meeting.

Les trois premiers coureurs de chaque Grand Prix de Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1GP (classement final) doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle doit avoir lieu immédiatement après la dernière course de la manifestation.

The riders concerned must attend the prize-giving ceremony until the end. Any infraction of this rule will be penalised by the Race Direction.

Les coureurs concernés doivent assister à la cérémonie de remise des prix jusqu'à la fin. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

15. INTERPRETATION OF THE SR / INTERPRÉTATION DU RP

The interpretation of these Supplementary Regulations rests entirely with the Race Direction. In case of dispute, regarding interpretation or if there is any difference between the two official texts, the English text will prevail.

L'interprétation du présent Règlement Particulier est entièrement du ressort de la Direction de Course. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les deux textes officiels, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Place and date / *Lieu et date* :

The Clerk of the Course / *Directeur de Course* :

Approved by / *Approuvé par* : (FMNR)

Please insert hereafter / *Veillez insérer ci-après* :

- Drawing of the circuit / *Plan du circuit*
- Access map/ *Plan d'accès*
- Your FMNR logo in JPEG/ *Le logo de votre FMNR en JPEG*
- The Organiser's Logo / *Le logo de l'Organisateur*



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-MOTO.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES

cms@fim.ch

6520015